



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013

www.assemblee.pf

Le mot du président



Chers lecteurs,

L'année 2013 a été riche pour notre institution, grâce au dynamisme des représentants et du personnel administratif de l'assemblée.

Ce sont tout d'abord 34 nouveaux entrants dans cet hémicycle dont 28 élus qui siègent pour la première fois à l'assemblée.

Ces élus à l'assemblée ont tenu des travaux riches et variés durant l'année 2013, puisqu'il y a eu 9 séances au cours de la session administrative, 7 séances de session budgétaire, 4 séances de la commission permanente de l'assemblée et 9 sessions extraordinaires, ce qui représente 195 heures de travaux délibératifs.

Les élus se sont également engagés et impliqués dans les travaux des commissions législatives, qui toutes commissions confondues, se sont réunies 59 fois et la commission de contrôle budgétaire et financier qui a tenu 35 réunions.

Ce rapport d'activité me permet également de revenir sur les principaux événements qui ont marqué l'action de cette nouvelle mandature, parmi lesquels on retrouve les réformes fiscales et sociales qui ont été mises en place.

Ces réformes passent par la création d'un fonds spécial pour garantir la dette publique, mais également d'un fonds visant à lutter contre la pauvreté et le chômage, grâce notamment aux contrats d'accès et de soutien à l'emploi.

Cette année a donc été marquée par la même exigence que celle qui gouverne l'action des membres du gouvernement, c'est-à-dire le redressement des finances publiques.

Il est à noter qu'en 2013, les dépenses de fonctionnement de l'institution ont baissé grâce notamment à la suppression des voitures servant au transport des élus, ainsi que des bons d'essence. Huit voitures ont fait l'objet d'une vente aux enchères.

En outre, les représentants se sont mobilisés sur cet effort collectif en adoptant une baisse de 10% de leurs indemnités, ce qui correspond à une baisse annuelle de 60,6 millions de francs de ces indemnités.

Ces économies nécessaires se sont retrouvées également dans la gestion de l'administration des services de l'assemblée, puisque des efforts ont été faits notamment pour réduire nos consommations d'énergie et optimiser la consommation des fournitures de bureau.

Afin que nos représentants puissent assurer un travail d'une qualité unique, des sessions de formations leur ont

été proposées telle qu'une formation-sensibilisation aux techniques budgétaires qui a été suivie par 41 élus.

Mon ambition est en effet de renforcer l'information et la formation des élus, durant cette mandature.

L'information de l'élu a d'ailleurs été traitée via l'organisation de conférences-débats à l'assemblée, sur des thèmes comme le PACS, les technologies satellitaires dans le domaine marin, la journée d'accès au droit.

Afin de permettre une meilleure compréhension des travaux réalisés par les élus de la troisième institution de la Polynésie française, l'assemblée publie chaque mois un bulletin d'information sur les textes qui ont été adoptés, à savoir pour l'année 2013, ce sont 168 textes qui ont été votés, dont 27 lois du pays, 126 délibérations, 7 résolutions, 7 avis et 1 vœu.

Ce bulletin mensuel est mis à disposition par l'assemblée de chaque internaute qui peut le télécharger, tout comme il peut se le procurer auprès de sa mairie.

Afin de maintenir ce lien avec l'assemblée, je vous invite à découvrir plus avant sur le site de l'assemblée www.assemblee.pf, les rapports d'activité de l'assemblée ainsi que ceux de la commission de contrôle budgétaire et financier.

En outre, chaque année, l'assemblée accueille dans ses murs des événements culturels gratuits ainsi que des expositions et en 2013, ce sont près de 16 000 personnes qui ont visité notre institution.

L'assemblée est donc non seulement un lieu de travail parlementaire, mais également un lieu de découverte de notre histoire, de partage de nos expériences et de notre culture, mais encore un lieu de rencontre entre les Polynésiens, mais aussi entre le public et les représentants.

Nos représentants sont effectivement les porte-parole des populations polynésiennes, mais de par l'instauration d'une circonscription unique, ils sont les représentants de chacun des Polynésiens.

Édouard FRITCH

I. Les textes clés de l'année 2013 6

• La désignation des membres du collège d'experts en matière foncière.....	6
• Les nouvelles règles en matière de construction.....	6
• La demande en révision de la condamnation de Pouvanaa a Oopa du 21 octobre 1959.....	6
• La valorisation des lieux d'accueil des touristes de croisière.....	7
• L'adaptation des règles de la propriété industrielle.....	7
• Les aides financières accordées aux agriculteurs.....	7
• La réglementation applicable aux coopératives agricoles.....	8
• Les ventes « à la boule de neige » interdites en Polynésie française.....	8
• Le renforcement de la protection de l'environnement.....	8
• L'adaptation du rôle des commissions législatives aux missions des ministères.....	8
• La demande de mise en œuvre du processus d'autodétermination.....	9
• Le refus du processus d'inscription de la Polynésie française sur la liste des Pays à décoloniser.....	9
• La diminution de l'indemnité du Président du Pays et des membres du gouvernement.....	9
• La réduction de l'indemnité des représentants à l'assemblée.....	10
• L'usage des langues polynésiennes dans les instances délibérantes.....	10
• Le don d'organes mis en place en Polynésie française.....	10
• Le Haut Conseil de la Polynésie française.....	10
• L'augmentation des taxes applicables aux boissons alcoolisées et aux tabacs.....	11
• La création d'un fonds garantissant la dette publique.....	11
• La création d'un fonds pour réduire le chômage et lutter contre la pauvreté.....	11
• Les contrats d'accès et de soutien à l'emploi.....	11
• La mise en place d'un médiateur pour les usagers du service public.....	12
• La réaffirmation des choix institutionnels des polynésiens auprès des pays membres du forum du Pacifique.....	12
• Le souhait d'une action concertée des pays menacés par la montée des eaux.....	12
• La modification de la composition du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française.....	13
• La participation financière de l'assemblée au redressement des finances publiques.....	13
• Les aides sociales.....	14
• La suppression du taux de prélèvement social minimal du régime de retraite des travailleurs salariés.....	14
• Le dispositif d'incitation au départ volontaire des fonctionnaires de la Polynésie française.....	14
• Le financement de l'aide à la famille.....	14
• Les leviers utilisés pour la relance de l'économie polynésienne.....	15
• Le partenariat entre l'assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.....	15

II. L'assemblée de la Polynésie française 16

• Le rôle de l'assemblée.....	16
• Les 57 représentants au 16 mai 2013.....	18
• Les mouvements de 2013.....	19
• La répartition par groupe politique.....	19
• La répartition dans l'hémicycle.....	20
• Le président de l'assemblée de la Polynésie française.....	22
• Le bureau.....	22
• La conférence des présidents.....	23
• L'assemblée en chiffres.....	23

III. Le travail délibératif 24

• Les sessions ordinaires.....	25
• Les réunions de l'assemblée en session extraordinaire.....	25
• Les séances de la commission permanente durant l'intersession.....	25
• Le bilan statistique.....	26
• Les commissions législatives.....	26

IV. La mission de contrôle 34

• La séance des questions orales.....	35
• Les commissions d'enquête.....	35
• La commission de contrôle budgétaire et financier.....	36
• Les commissions extérieures.....	37

V. La diplomatie parlementaire 38

• Les visites de courtoisie.....	38
• Les missions locales.....	39
• Le partenariat avec l'Assemblée nationale.....	40
• La coopération régionale.....	40
• Les missions à l'international.....	41

VI. Le patrimoine 42

• La rénovation du site Tarahoi.....	43
• La valorisation des jardins de l'assemblée.....	43
• La préservation du patrimoine documentaire.....	43

VII. L'assemblée et les citoyens 44

• Les visites de l'assemblée.....	44
• Les événements.....	45
• Le tournoi des jeunes citoyens.....	47
• La promotion des langues polynésiennes.....	47
• Le bulletin de l'assemblée.....	47

VIII. Les activités administratives 48

• L'exécution budgétaire en 2013.....	49
• L'assemblée et le développement durable.....	49
• La sécurisation, l'extension et le renouvellement du parc informatique.....	50
• La promotion des stages.....	50
• La formation des élus.....	51
• L'accueil des représentants.....	51
• Le plan de continuité des activités.....	51

IX. Les renseignements pratiques 52

• Le plan d'accès à l'assemblée.....	52
• Le site internet et les publications téléchargeables.....	53
• L'annuaire des services administratifs.....	53

X. Les textes adoptés en 2013 54

• Les lois du pays.....	54
• Les délibérations.....	55
• Les avis.....	62
• Les résolutions et vœux.....	63

JANVIER 2013

LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE D'EXPERTS EN MATIÈRE FONCIÈRE

Une première délibération avait été adoptée par l'assemblée en 2009 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du collège d'experts en matière foncière. Ce collège est composé de neuf personnalités ayant acquis une compétence particulière en matière foncière, dont six membres de droit et trois personnalités nommées par l'assemblée. Le 15 janvier 2013, l'assemblée a nommé, pour trois ans, M. Tamatoa Bambridge, personnalité désignée par le conseil des ministres, M. Bruno Saura enseignant-chercheur et M^{lle} Sabine Bazile chercheur.

Ce collège d'experts pourra être consulté sur toute question relative à la propriété foncière en Polynésie, émettre des avis sur les projets de texte et de réforme, et établir une liste de personnalités pouvant être agréées comme assesseurs auprès de la Cour d'appel. L'action de ce collège d'experts est très ciblée et son activité sera consacrée intégralement au foncier.

Enfin, ce collège d'experts a pour objectif principal d'éclairer nos représentants du pays sur des éventuels conflits fonciers.

LES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Une délibération a fixé de nouvelles normes applicables aux pièces habitables. Afin de répondre aux besoins des constructeurs, les dimensions des pièces habitables peuvent être adaptées en raison de contraintes techniques ou architecturales, et le minimum requis pour la surface de baies ouvrant sur l'extérieur a été réduit.

En effet, la réglementation alors en vigueur, issue de la délibération du 8 avril 1961, était devenue obsolète, et ne permettait pas la réhabilitation de certains bâtiments, ni la réalisation de programmes architecturaux innovants.

FÉVRIER 2013

LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA CONDAMNATION DE POUVANAA A OOPA DU 21 OCTOBRE 1959

Le 15 février 2013, l'assemblée de la Polynésie française a adopté la résolution sollicitant du Garde des Sceaux, ministre de la justice, le dépôt auprès d'une commission de révision des condamnations pénales, d'une demande de révision de la condamnation du 21 octobre 1959 de Pouvanaa a Oopa.

Cette résolution fait suite aux recherches effectuées sur l'ensemble des archives disponibles sur Pouvanaa a Oopa qui apportent aujourd'hui un certain nombre d'indices et de faits nouveaux faisant naître un doute sérieux sur la culpabilité du « metua ».

Une première résolution avait été adoptée par l'assemblée en 2009, demandant la réhabilitation du député Pouvanaa a Oopa et permettant ainsi l'ouverture de certains fonds d'archives notamment le fonds Jacques Foccart.

En effet, Pouvanaa a Oopa a été condamné le 21 octobre 1959 par la cour criminelle de la Polynésie française, à huit ans de réclusion et quinze ans d'interdiction de séjour sur le sol polynésien. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Pouvanaa a Oopa. Malgré une grâce présidentielle qui lui a été accordée par le Président De Gaulle le 8 novembre 1968, Pouvanaa a Oopa n'a jamais cessé de clamer son innocence.

LA VALORISATION DES LIEUX D'ACCUEIL DES TOURISTES DE CROISIÈRE

Afin de favoriser le tourisme de croisière en Polynésie française, en 2010, l'assemblée a créé un compte spécial appelé « Fonds pour le développement du tourisme de croisière ». La vocation prioritaire de ce fonds est de financer des projets d'investissement tel que l'aménagement des lieux d'accueil des croisiéristes, mais aussi les dépenses de fonctionnement liées à la promotion, l'animation et les manifestations organisées pour les visites des croisiéristes.

En 2013, 70% du budget annuel de ce fonds est consacré à l'aménagement et à l'entretien des « zones d'accueil croisière ». Le service du tourisme est chargé de la gestion de ce compte.

Il est possible pour tout organisme public ou privé travaillant pour la promotion de nos îles de bénéficier de subventions provenant de ce fonds destiné au développement du tourisme.

MARS 2013

L'ADAPTATION DES RÈGLES DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, la Polynésie française est compétente en matière de droit de la propriété intellectuelle.

Une loi du pays a modifié la partie législative du code de la propriété intellectuelle qui porte sur la propriété industrielle.

La propriété industrielle traite de la protection des dessins et modèles, des brevets, du secret de fabrication, des produits semi-conducteurs, des obtentions végétales, des marques et des appellations d'origine.

Désormais, les missions de l'institut national de la propriété industrielle (INPI), en matière de réception et d'examen des dépôts de demandes de titres de propriété industrielle, ou encore de surveillance et de maintien des titres de propriété industrielle, tels que le brevet d'invention, sont transférées à la direction générale des affaires économiques.

Le service des Douanes conserve toujours ses missions de protection et de contrôle des titres de propriété industrielle.

LES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX AGRICULTEURS

L'assemblée de la Polynésie française a adopté une loi du pays réglementant les aides financières aux agriculteurs. Elle a pour objet de définir les conditions et critères d'attributions des aides financières destinées à soutenir le développement du secteur agricole. Les bénéficiaires de ces aides sont les agriculteurs inscrits au registre des agriculteurs en activité ou en phase d'installation (les jeunes agriculteurs) et ayant une attestation d'inscription au régime des entrepreneurs non salariés (RNS) ou du régime de solidarité (RSFP), et dont l'activité principale est liée à la production, la transformation ou la valorisation des produits agricoles locaux sur un site d'exploitation agricole ou d'un groupement.





LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX COOPÉRATIVES AGRICOLES

L'Assemblée de la Polynésie française a voté une loi du pays relative aux sociétés coopératives agricoles et fixant la constitution, les dispositions générales et la réglementation de ces coopératives. Les coopératives agricoles sont des sociétés composées d'agriculteurs, qui mettent en commun tous leurs moyens propres, afin de développer et de faciliter la production et la commercialisation des produits agricoles. Toute société coopérative doit avoir au moins trois membres associés coopérateurs qui peuvent être des personnes morales ou physiques. Grâce au regroupement en coopérative, cette loi du pays répond au besoin des agriculteurs qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement ou de commercialisation.

LES VENTES « À LA BOULE DE NEIGE » INTERDITES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La Polynésie a vu se multiplier, ces dernières années, des systèmes de recrutement en chaîne de particuliers à qui l'on propose d'acheter des produits et de recruter d'autres personnes. Ce sont particulièrement des sociétés étrangères qui sont à l'origine de la mise en place de ces réseaux. Celles-ci organisent des réunions dans des salles privées, des hôtels pour proposer à leur auditoire d'adhérer au réseau de distribution de leurs produits.

Une loi du 5 novembre 1953 votée en France, interdisant les procédés de vente « à la boule de neige » a été étendue localement.

Désormais, c'est une loi du pays qui interdit à toute personne de proposer à une autre personne la collecte d'adhésion ou l'inscription sur une liste, d'obtenir d'un adhérent un réseau de vente organisé ou encore d'obtenir d'un adhérent l'acquisition d'un stock de marchandises destinées à la revente. Il est prévu désormais une amende de 536 000 F CFP et une peine d'un an de prison, pour toute personne reconnue coupable de pratiquer des ventes ou prestations en utilisant cette méthode « à la boule de neige ». Ce texte vise à empêcher le développement de ces pratiques interdites mais aussi à protéger les consommateurs.

LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée a adopté une loi du pays créant un nouveau livre au code de l'environnement de la Polynésie française, qui est relatif aux contrôles et aux sanctions des atteintes à l'environnement polynésien.

Ce texte fixe les types de contrôles applicables aux installations classées, aux ouvrages, travaux, opérations, et toute autre activité régie par le code de l'environnement.

Cette nouvelle réglementation renforce l'arsenal répressif existant pour la protection de l'environnement et la prévention des pollutions et nuisances, en fixant de nouvelles sanctions pénales applicables en cas de manquement ou d'infraction aux prescriptions du code de l'environnement.

MAI 2013

L'ADAPTATION DU RÔLE DES COMMISSIONS LÉGISLATIVES AUX MISSIONS DES MINISTÈRES

Le règlement intérieur de l'Assemblée de la Polynésie française a été modifié. Désormais, les commissions législatives de l'Assemblée ont des compétences correspondantes aux missions de chaque ministère, ce qui facilite le suivi des dossiers transmis par le gouvernement et permet aux membres de la commission législative d'avoir un interlocuteur identifié.

Par ailleurs, la durée du mandat des membres des commissions législatives de l'Assemblée est d'une année renouvelable, à l'instar des dispositions applicables à la commission permanente, à la commission de contrôle budgétaire et financier et à la représentation de l'Assemblée au sein des commissions et organismes extérieurs.

LA DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS D'AUTODÉTERMINATION

Lors des dernières élections législatives des 21 avril et 5 mai 2013, la population a manifesté sa volonté de maintenir la Polynésie française comme une collectivité autonome au sein de la République française avec 46 représentants autonomistes élus sur 57, et seulement 11 représentants indépendantistes.

Ainsi, le 16 mai 2013, l'Assemblée de la Polynésie française a voté un vœu sollicitant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le retrait de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser. Cependant l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a adopté le 17 mai 2013, par consensus la résolution L56 plaçant ainsi la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

L'Assemblée de la Polynésie française a alors demandé au Président de la République la mise en place d'un scrutin d'autodétermination en organisant un référendum prévu à l'article 53 de la Constitution. Afin de mettre un terme à cette situation d'instabilité politique et de redonner confiance à tout un peuple, les représentants à l'Assemblée souhaitent consulter le peuple polynésien afin qu'il affirme son souhait, soit de demeurer un pays d'Outre-mer doté de l'autonomie au sein de la République, soit en faveur de l'indépendance.

LE REFUS DU PROCESSUS D'INSCRIPTION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LA LISTE DES PAYS À DÉCOLONISER

Sans avoir consulté le peuple polynésien, une première résolution avait été votée le 18 août 2011 par l'Assemblée demandant la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser. Cela a déclenché l'inquiétude de tout un peuple et des investisseurs qui redoutent une nouvelle période d'instabilité politique.

À l'occasion du renouvellement des représentants de l'Assemblée dont le second tour a été organisé le 5 mai 2013, les partis opposés à la demande de réinscrire la Polynésie sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser ont obtenu plus de soixante-dix pour cent (70%) des suffrages, démontrant ainsi la ferme opposition de la population face à cette initiative. C'est en cela que l'Assemblée de la Polynésie française a adopté une résolution « appelant l'Assemblée générale des Nations Unies à reconnaître que la Polynésie française demeure un territoire autonome au sens de la Charte des Nations Unies, et à ne pas à procéder à l'inscription de la Polynésie française sur la liste des Pays non autonomes à décoloniser. »

JUIN 2013

LA DIMINUTION DE L'INDÉMNITÉ DU PRÉSIDENT DU PAYS ET DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Président de la Polynésie française perçoit tous les mois une indemnité. Cette délibération a réduit de moitié le montant de cette indemnité. Désormais, au lieu de 756 200 F CFP brut le Président de la Polynésie française perçoit tous les mois 358 100 F CFP brut.

Les ministres du gouvernement reçoivent également chaque mois une indemnité. Le montant de cette indemnité mensuelle a baissé. Au lieu de 756 200 F CFP brut, ils percevront désormais 680 580 F CFP brut par mois.

Cette délibération a été présentée par le gouvernement pour dégager une économie qui est estimée à plus de 13 millions de F CFP en année pleine.



LA RÉDUCTION DE L'INDÉMNITÉ DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE

Les représentants à l'assemblée de la Polynésie reçoivent chaque mois une indemnité.

Cette délibération réduit le montant de cette indemnité mensuelle. Ainsi, les représentants à l'assemblée percevront désormais une indemnité mensuelle brute de 633 815 F CFP au lieu de 703 465 F CFP.

Ce texte a été présenté par le président de l'assemblée qui a souhaité participer à l'effort de solidarité demandé par le Président de la Polynésie française.

Grâce à cette réduction, une économie annuelle de plus de 60 000 000 F CFP incluant les charges sociales est réalisée sur le budget annuel de l'assemblée de la Polynésie française.

JUILLET 2013

L'USAGE DES LANGUES POLYNÉSIENNES DANS LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

Bien que le statut d'autonomie de 2004 dispose dans son article 57 que : « la langue tahitienne est un élément fondamental de l'identité culturelle, moyen de communication quotidien, elle est reconnue et doit être préservée, de même que les autres langues polynésiennes, aux côtés de la langue de la République afin de garantir la diversité culturelle qui fait la richesse de la Polynésie française », le Conseil constitutionnel a annulé des textes votés à l'assemblée au motif que des représentants s'exprimaient en tahitien durant les séances.

Les membres de l'assemblée de la Polynésie française ont demandé au Président de la République, de modifier les dispositions de l'article 74 de la Constitution française afin d'affirmer l'usage des langues polynésiennes dans toutes les instances délibérantes publiques de Polynésie.

LE DON D'ORGANE MIS EN PLACE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La Polynésie française compte un nombre important de patients dialysés, par rapport à la France métropolitaine et aux départements d'Outre-mer, qui sont en attente de don d'organes.

Grâce à l'adoption d'une délibération relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humains du 5 juillet 2013 par l'assemblée de Polynésie française, les greffes d'organes sont désormais autorisées localement.

Ce texte fixe les principes généraux du don d'organe. Il encadre l'activité de prélèvement et de greffe d'organes, les modalités d'autorisation, et les conditions techniques de leur mise en œuvre ; il fixe également les règles de sécurité sanitaire applicables au prélèvement d'organes, notamment concernant les tests de dépistage des maladies transmissibles.

Le Centre Hospitalier de Taaoone est en mesure de procéder aux greffes de reins, offrant ainsi aux malades la possibilité de rester près de leurs familles en attendant de subir cette opération, ce qui se répercute sur le plan économique, puisque la transplantation en Polynésie française est moins coûteuse pour le patient.

LE HAUT CONSEIL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Haut Conseil est une autorité consultative indépendante, qui a pour mission de veiller à la sécurité juridique des actes pris par les institutions de la Polynésie française. Il est consulté sur des projets de « lois du pays » avant leur inscription à l'ordre du jour de l'assemblée.

Il conseille le Président de la Polynésie française et son gouvernement dans l'élaboration des « lois du pays », délibérations et autres actes réglementaires.

Il peut également être consulté sur des problèmes d'ordre administratif entre les services publics et les usagers.

Les membres du Haut Conseil sont nommés par le gouvernement. Le président du Haut Conseil est désigné parmi les magistrats de l'ordre administratif, les autres membres sont choisis parmi les personnes possédant des compétences juridiques reconnues. Les membres du Haut Conseil bénéficient de la protection garantie aux agents relevant du statut général de la fonction publique de la Polynésie française. Leur mandat ne doit pas être inférieur à quatre ans.

L'AUGMENTATION DES TAXES APPLICABLES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES ET AUX TABACS

Afin de soutenir l'effort de redressement des comptes publics, l'assemblée de la Polynésie française a voté une loi du pays concernant la modification de la fiscalité applicable à certains produits importés ou fabriqués localement. Cette loi prévoit l'augmentation de près de 10% des différentes taxes qui pèsent sur l'alcool et le tabac mais aussi sur les produits de la parfumerie. Cette mesure devrait permettre au Pays de dégager une plus-value de 680 millions de F CFP en une année pleine.

LA CRÉATION D'UN FONDS GARANTISSANT LA DETTE PUBLIQUE

Afin de redonner confiance aux bailleurs de fonds contre toute défaillance de la Polynésie française, relative au remboursement de l'annuité de sa dette, l'assemblée de la Polynésie française a adopté une délibération créant un fonds de l'investissement et de garantie de la dette.

Ce fonds a été alimenté dans un premier temps par 4 milliards de F CFP de dividendes en provenance de l'Office des Postes et Télécommunications.

Il recevra en outre le fruit des éventuelles cessions d'actifs prévues au cours des cinq années à venir, ainsi qu'en janvier 2014, les redevances perçues au titre des taxes sur la publicité, l'assurance, les banques et les prestataires de services.

Une ressource annuelle de 2,745 milliards F CFP sera versée au fonds de l'investissement et de garantie de la dette, à partir de 2014.

LA CRÉATION D'UN FONDS POUR RÉDUIRE LE CHÔMAGE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Actuellement, des milliers de familles sans ressources sont dans la détresse. Pour cela des mesures d'urgences ont été votées par l'assemblée de la Polynésie française. Un fonds pour réduire le chômage et lutter contre la pauvreté a été créé.

Ce fonds sert à financer les mesures d'accès à l'emploi (les Contrats d'aide à l'emploi) et à soutenir les familles en situation de pauvreté, notamment par le financement du régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF).

Les ressources de ce fonds proviennent des impôts, dont une augmentation de 10% du produit des droits sur les tabacs, alcools et produit sucrés, qui génèrera 835 millions de F CFP en année pleine. De plus, l'augmentation de 2 F CFP le litre de carburant et de 10 F CFP par kg de butane dégagera plus de 500 millions F CFP en année pleine. Pour l'année 2013, une dotation est également prélevée sur le budget général de la Polynésie française de près de 3,1 milliards de F CFP.

Par ailleurs, d'autres recettes supplémentaires sont affectées à ce fonds.

Pour 2014, le fonds pourrait bénéficier d'un montant estimé de 28,4 milliards de F CFP. Le ministre de l'emploi et de la solidarité est chargé de la gestion du fonds.

AOÛT 2013

LES CONTRATS D'ACCÈS ET DE SOUTIEN À L'EMPLOI

L'assemblée a voté une loi du pays relative aux contrats d'accès et de soutien à l'emploi, qui prévoit un dispositif d'insertion professionnelle appelé « contrat d'accès à l'emploi » (CAE) et un dispositif de soutien à l'emploi nommé « contrat de soutien à l'emploi » (CSE).





Le CAE s'adresse aux personnes sans emploi depuis au moins deux mois et inscrites au régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF). Les organismes d'accueil peuvent être des entreprises, coopératives, associations, et des collectivités publiques. Une indemnité est allouée mensuellement, à hauteur de 80 000 FCFP pour les stagiaires âgées de 18 à 30 ans, de 100 000 FCFP pour les personnes de plus de 30 ans. Le contrat prévoit une durée de travail équivalente à 35 heures par semaine, et ce durant douze mois. Lorsqu'il s'agit d'une activité culturelle, le temps de travail est de 24 heures par semaine pendant six mois. Ce dispositif vise à aider les personnes sans emploi ayant besoin de se former et de se remettre en situation de travail. Le SEFI est chargé de la réception et du tri des dossiers des demandeurs de CAE, le formulaire de demande de CAE est donc disponible au SEFI ainsi que dans les antennes des communes des îles.

Afin d'éviter des licenciements pour motif économique, un contrat de soutien à l'emploi (CSE) a été mis en place pour les entreprises en baisse d'activité, bénéficiant aux salariés ayant au moins six mois d'ancienneté. Pour cela, un accord d'entreprise doit avoir lieu, instaurant une réduction du temps de travail, entre l'employeur et une organisation syndicale. Cet accord a une durée maximale d'un an. Le temps de travail ne peut être réduit à moins de 80 heures par mois. L'entreprise doit être à jour de ses cotisations à la Caisse de prévoyance sociale.

LA MISE EN PLACE D'UN MÉDIATEUR POUR LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

L'Assemblée a voté une loi du pays instituant pour la première fois un médiateur de la Polynésie française. Ce médiateur aide à résoudre des litiges qui peuvent naître entre les usagers et l'administration de notre pays. Son mandat, d'une durée de deux ans, n'est renouvelable qu'une seule fois. Il peut être saisi par toute personne physique qui rencontre des difficultés avec une administration ou un service public. Le médiateur de la Polynésie a pour mission d'émettre des recommandations d'une part pour régler en toute intégrité la situation de la personne lésée et d'autre part de proposer des améliorations pour le fonctionnement de l'organisme.

Il peut demander la communication de tout document pour son enquête. Mais il ne pourra pas intervenir dans une procédure engagée devant un tribunal, ni remettre en cause une décision rendue. Ce poste est né d'une volonté du gouvernement d'aider les citoyens les plus modestes à faire entendre leur point de vue, lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés avec l'administration.

LA RÉAFFIRMATION DES CHOIX INSTITUTIONNELS DES POLYNÉSIENS AUPRÈS DES PAYS MEMBRES DU FORUM DU PACIFIQUE

L'Assemblée de la Polynésie française a voté une résolution le 27 août 2013 demandant aux pays membres du forum du Pacifique de prendre acte des choix institutionnels de la Polynésie française.

Il convient de rappeler qu'aux dernières élections territoriales (21 avril-5 mai 2013) le parti autonomiste a remporté 70 % des voix des électeurs. Ces résultats affichent clairement le refus de la majorité de la population polynésienne d'évoluer vers l'indépendance.

Cette résolution fait suite au « vœu » adopté par les représentants à l'Assemblée le 16 mai 2013, par lequel il a été demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de retirer de l'ordre du jour de cette réunion, la demande de réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

Bien que l'Assemblée générale des Nations Unies n'ait pas tenu compte de l'absence de position de la population sur cette question, la Polynésie a réaffirmé son choix institutionnel en souhaitant vivre dans un cadre statutaire, celui de l'autonomie adoptée en 1984 et élargie en 2004.

C'est pour cette raison que l'Assemblée de la Polynésie française a demandé à tous les pays du Pacifique de prendre acte du choix de sa population et de ne pas soutenir l'action visant à imposer la décolonisation.

LE SOUHAIT D'UNE ACTION CONCERTÉE DES PAYS MENACÉS PAR LA MONTÉE DES EAUX

Le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), organisme créé en 1988 par l'ONU, indiquait dans son rapport de synthèse de 2007, que d'ici 2100, la température de la surface du globe augmentera et que le niveau d'élévation globale du niveau de la mer est estimé entre 20 et 60 cm. Sachant que nos îles et atolls sont concernés par les conséquences du réchauffement climatique et la montée des eaux, les représentants à l'Assemblée ont adopté une résolution visant à demander aux pays membres du forum du Pacifique, de créer une fondation mondiale pour permettre la réinstallation des populations exposées à la montée des eaux.

Cette fondation devrait être alimentée par une donation prélevée sur le budget d'investissement des pays qui y adhèrent. L'Assemblée de la Polynésie française a affirmé son intention de participer à cette fondation et considère qu'il est du devoir de la Polynésie française d'accueillir sa part de réfugiés climatiques.

De plus, il est proposé d'organiser un comité chargé de suivre les problèmes de déplacement éventuel des populations.

Le 44^e forum des îles du Pacifique, regroupant seize États indépendants et territoires associés (dont la Polynésie et la Calédonie) s'est tenu à Majuro du 3 au 6 septembre 2013, pour dénoncer les risques de submersion en raison du réchauffement climatique.

LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ET CULTUREL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'Assemblée de la Polynésie française a voté une délibération portant modification de la composition, de l'organisation, et du fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française (CESC).

En vue de dégager des économies budgétaires, les indemnités des membres du CESC ont diminuées de 10%. Le nombre de siège par collège a également été modifié.

Le CESC est composé de trois collèges (salariés/entreprises/vie collective), chaque collège comptait 17 sièges, ce qui portait à 51 sièges le nombre total de sièges.

Avec l'entrée en vigueur de cette délibération, il subsiste 16 sièges par collège et le CESC est passé à 48 membres, au lieu de 51.

Au sein du collège des entreprises, la représentation de la CCISM a été supprimée. Au sein du collège de la vie collective, les représentants de l'association « A Tauturu la Na » ont été remplacés par un représentant désigné en commun par les associations gestionnaires d'établissement en matière socio-éducatif reconnu par la Direction des affaires sociales. L'association « Moruroa e Tatou » et l'association « Tamarii Moruroa » ont été regroupées sous une même représentation. Enfin, au sein du collège des salariés, la « CSIP » a obtenu un siège supplémentaire (désormais trois sièges au lieu de deux) tandis que « O oe Toe Oe rima » occupe un siège au lieu de deux. La « CSTP/FO » a conservé cinq sièges au lieu de six. Les deux derniers sièges reviennent au STIP/AEP et à la fédération de l'enseignement privé.

L'économie budgétaire cumulée est estimée entre 10,5 à 15 millions de F CFP en année pleine.

SEPTEMBRE 2013

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSEMBLÉE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le budget de l'Assemblée de la Polynésie française a été modifié, suite à l'adoption du dernier collectif budgétaire du Pays, qui concernait la contribution de l'Assemblée à hauteur de 130 000 000 F CFP.



OCTOBRE 2013

LES AIDES SOCIALES

Créé par délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013, le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) comptabilisait la somme de 200 millions de F CFP de crédits inscrits au titre des aides économiques du volet « solidarité ». Cette délibération a transféré ces crédits au RSPF, pour accroître les crédits d'aide à la famille, dont les réalisations ont été supérieures aux estimations initiales.

LA SUPPRESSION DU TAUX DE PRÉLÈVEMENT SOCIAL MINIMAL DU RÉGIME DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

L'Assemblée de la Polynésie française a voté une loi du pays visant à modifier une délibération n°87-11 AT du 29 janvier 1987, relative au régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française. Cette loi du pays a pour objet de supprimer le principe du plafonnement du taux annuel de cotisation de la tranche A du régime de retraite. Rappelons que la retraite des salariés en Polynésie est fondée sur le principe de solidarité intergénérationnelle et le taux de cotisation de la retraite tranche A a longtemps été plafonné à 15% de la rémunération.

Toutefois le contexte économique et démographique ayant fortement évolué, ce plafond de 15% a été atteint en 2011 puis a été porté à 16,77% suite à la promulgation de la loi du pays n° 2012-22 du 16 novembre 2012. Cette loi du pays n° 2012-22 a été contestée devant le Conseil d'État, qui l'a finalement validé fin 2012.

Le déficit du système de retraite dû à l'inadéquation des textes aux réalités démographiques (augmentation de l'espérance de vie, baisse du taux de natalité) et à la situation économique dégradée du pays, a conduit l'assemblée à supprimer le taux de prélèvement social minimal du régime de retraite des travailleurs salariés.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2013

LE DISPOSITIF D'INCITATION AU DÉPART VOLONTAIRE DES FONCTIONNAIRES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Etant donné que les charges en personnel du pays ne cessent d'augmenter d'année en année et pèsent lourdement sur le budget du pays, le gouvernement a prévu un dispositif visant à diminuer sa masse salariale en incitant les agents publics relevant des cadres d'emplois des catégories C et D de la fonction publique de la Polynésie française à un départ volontaire.

Les agents désirant bénéficier du dispositif devront être en activité depuis au moins un an à la date d'entrée en vigueur de la présente loi du pays, justifier de cinq ans de service dans un service ou établissement public administratif de la Polynésie française, et ne pas remplir les conditions d'ouverture au droit à une pension de retraite anticipée ou à taux plein à la date de la radiation des cadres.

L'indemnité de départ volontaire est fixée à vingt mois de rémunération mensuelle brut hors indemnité. Si l'ancien fonctionnaire, dans les cinq années suivant sa radiation des cadres, est recruté dans un service ou établissement public administratif de la Polynésie française, il doit rembourser entièrement la somme perçue de l'indemnité de départ volontaire dans les trois mois qui suivent son recrutement, à la collectivité publique qui lui a versé son indemnité.

LE FINANCEMENT DE L'AIDE À LA FAMILLE

En matière de lutte contre la pauvreté, le dispositif Te Tauturu Utuafare (TTU) a été mis en place depuis le mois de juillet 2013.

Fin novembre, 5 127 demandes d'aide ont été déposées et 3 239 ont abouti alors que 1 888 demandes étaient en cours de traitement.

200 millions de francs supplémentaires au fonds ont donc été réinjectés pour satisfaire aux besoins liés à cette aide sociale.

LES LEVIERS UTILISÉS POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE POLYNÉSIE NNE

Le budget général de la Polynésie française, pour l'année 2014, confirme la poursuite des efforts du gouvernement pour redresser les finances publiques du pays, pour répondre aux besoins des familles en détresse par des aides sociales et le développement de l'emploi, et enfin relancer l'activité économique du pays.

En matière de solidarité et d'emploi, le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) financera le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), le contrat d'accès à l'emploi (CAE) et le contrat de soutien à l'emploi (CES). Les maisons de l'enfance seront réactivées et gérées par le Fare Tama Hau.

Le pays s'engage également dans la relance de la commande publique, passant par la réalisation d'opérations d'investissements et d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, et la construction de logements sociaux.

Concernant le logement social, l'objectif est la construction de 1500 logements et les réparations des logements sociaux existants.

Il est prévu également d'améliorer le système éducatif passant par des investissements en matière de rénovation des établissements scolaires existants et la construction d'un nouveau collège à Teva i Uta et d'un lycée à Moorea, ainsi que la reconstruction du collège de Bora Bora.

Le transport scolaire et les bourses scolaires n'ont pas été oubliés avec l'allocation de plusieurs milliards de F CFP.

Le pays se base également sur le développement de nos ressources propres, comme les ressources marines.

Ce budget de rigueur n'a créé toutefois, aucune nouvelle taxe ni impôt.

LE PARTENARIAT ENTRE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

L'Assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie sont des assemblées délibérantes d'Outre-mer dont les membres sont élus au suffrage universel direct pour représenter les intérêts de leur population.

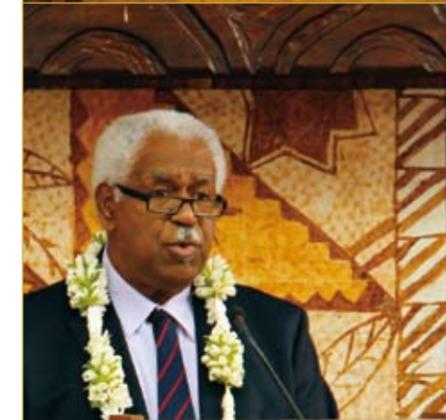
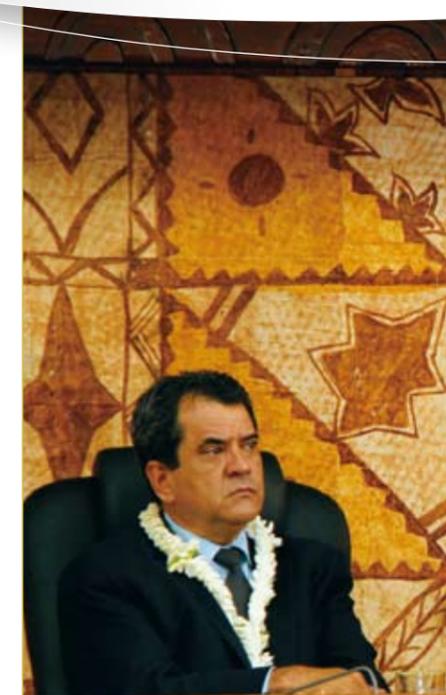
Ils partagent de nombreux points communs, que ce soit dans les compétences qu'elles exercent ou encore dans leur fonctionnement.

Pour cela les présidents des deux assemblées ont souhaité mettre en œuvre une convention de partenariat visant à renforcer des relations amicales, des échanges d'information et des relations de travail, permettant d'établir des échanges entre élus, agents publics notamment à travers des séminaires, des échanges de personnel, une assistance juridique et technique.

Cette convention a été signée le 5 décembre 2013 à Papeete par les deux présidents en exercice, M. Roch WAMYTAN et M. Édouard FRITCH. L'Assemblée de Polynésie française a approuvé cette convention de partenariat en votant une délibération le 12 décembre 2013.

Ce partenariat fera l'objet d'un bilan établi tous les deux ans, qui sera transmis pour information aux élus.

Le mardi 21 janvier 2014, le congrès de Nouvelle-Calédonie a, à son tour, adopté à l'unanimité cette convention de partenariat visant à développer des relations amicales, des échanges d'informations et des relations de travail entre ces deux organes délibératifs.



L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE



L'Assemblée de la Polynésie française est l'une des quatre institutions de la Polynésie française, avec :

- Le Président de la Polynésie française, élu parmi les membres de l'assemblée (*M. Gaston FLOSSE a été élu le 17 mai 2013 par ses pairs*) ;
- Le gouvernement qui comporte le vice-président et de 7 à 10 ministres (*le 17 mai 2013 le gouvernement comprenait le vice-président et 7 ministres ; le 14 novembre 2013, le Président de la Polynésie a pris acte de la démission du ministre de l'équipement M. Bruno MARTY ; le 18 novembre 2013, deux nouveaux ministres sont arrivés en la personne de M^{me} Manolita LY et M. Albert SOLIA*) ;
- Le conseil économique, social et culturel qui comporte 48 représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la Polynésie française (*présidé par Jean TAMA en 2013*).

L'Assemblée de la Polynésie française remplit aujourd'hui principalement 3 missions :

- représenter la Polynésie française ;
- légiférer ;
- contrôler l'action du gouvernement.

La première mission est de représenter la Polynésie française.

Organe législatif de la Polynésie française, l'assemblée se compose de 57 représentants élus au suffrage universel direct à la proportionnelle pour cinq ans.

Elle est une représentation de l'ensemble des 5 archipels : Îles du Vent ; Îles Sous-le-Vent ; Tuamotu-Gambier ; Marquises ; Australes. Pour les élections, ces archipels constituent une circonscription unique, diversifiée en 8 sections électorales. Dès qu'il est élu, le représentant à l'assemblée ne représente pas seulement sa circonscription, mais toute la Polynésie.

La parité a été introduite à l'assemblée de la Polynésie française en 2000. Les listes aux élections doivent donc être composées alternativement d'un homme et d'une femme.

Le président de l'assemblée est élu par les représentants pour toute la durée du mandat.

Il est assisté dans la direction et la gestion de l'institution par un bureau composé de 3 vice-présidents, 3 secrétaires et 3 questeurs, désignés à la proportionnelle des groupes politiques.

Pour pouvoir fonctionner au sein de l'institution, les représentants se constituent en groupes politiques.

Sa deuxième mission est de légiférer.

L'assemblée examine et adopte des lois du pays, des délibérations, des avis et des résolutions.

Le français est la langue officielle en Polynésie française. Néanmoins, les débats au sein de l'assemblée de la Polynésie française se déroulent très souvent en langues polynésiennes également.

Les textes examinés à l'assemblée sont déposés soit par le gouvernement (*on parle alors de « projet de texte »*), soit par les représentants (*on parle alors de « proposition de texte »*).

Avant d'être discutés en séance publique, les textes sont étudiés et éventuellement amendés par une commission législative. L'assemblée compte depuis 2005, neuf commissions législatives qui sont spécialisées dans des domaines particuliers (économie, éducation, santé, culture, ressources marines, ...).

Ensuite, ces textes sont examinés et votés, article par article, par l'assemblée plénière ou pendant l'intersession, par la commission permanente qui comprend 21 membres. Les votes se font généralement à main levée, sauf pour les lois du pays pour lesquelles il est procédé à un scrutin public, avec un appel nominatif des élus.

Sa troisième mission est de contrôler.

Ce contrôle de l'assemblée de la Polynésie française sur l'action du gouvernement s'exerce de diverses manières :

- Les questions des représentants au Président du Pays et aux membres du gouvernement ;
- La mise en jeu de la responsabilité du Président du Pays et du gouvernement :
 - par le dépôt d'une motion de défiance ;
 - par le dépôt d'une motion de renvoi dans le cadre de l'adoption du budget du Pays.
- La création de commissions d'enquête ;
- Le contrôle préalable de la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF), instaurée par la loi organique du 7 décembre 2007, sur certaines décisions du gouvernement : les aides financières accordées aux personnes morales, les opérations immobilières du Pays et la nomination de directeurs d'établissement public ou d'administrateurs dans les sociétés dans lesquelles la Polynésie française détient une partie du capital ;
- La représentation de l'assemblée de la Polynésie française dans plus de 150 commissions ou organismes extérieurs, permettant notamment d'assurer un contrôle des délibérations prises dans les établissements recevant un soutien financier du Pays ;
- Le débat d'orientation budgétaire instauré par la loi organique du 7 décembre 2007, qui permet aux représentants, dans les deux mois précédant l'examen du budget du Pays, de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés par le gouvernement.

LES 57 REPRÉSENTANTS AU 16 MAI 2013

Du 1^{er} janvier au 15 mai 2013, l'assemblée était composée des 57 représentants issus de la précédente mandature. Suite aux élections territoriales des 21 avril et 5 mai 2013, 57 nouveaux représentants ont été élus à l'assemblée pour un mandat de 5 ans.

AU 16 MAI 2013, CETTE NOUVELLE
MANDATURE COMPTAIT
PARMI SES MEMBRES :



M. AH-SCHA Joseph M. ALPHA Tearii M^{me} AMARU Patricia M^{me} ARO Dylma M. BOUSSOU Jean-Christophe



M^{me} BOUTEAU Nicole M^{me} BRUANT Virginie M. BUIILLARD Michel M^{me} CROSS Valentina M. DROLLET Jacqui M. FAATAU Félix M. FLOHR Henri M^{me} FLORES-TAHIATA Chantal M. FLOSSE Gaston



M. FONG LOI Charles M^{me} FRÉBAULT Joëlle M. FRITCH Édouard M^{me} GALENON Minarii Chantal M. GÉROS Antony M^{me} IRITI Teura M. JORDAN Rudolph M. LAUREY Nuihau M^{me} LUCAS Béatrice



M. MAAMAA-TUAI AHUTAPU Victor M^{me} MANUTAHI-LEVY-AGAMI Sandra M^{me} MARAEA Emma M^{me} MERCERON Armelle M. MOUTAME Thomas M. PEREZ Antonio M^{me} PERRY-FRIEDMAN Vaiata M^{me} PUHETINI Sylvana M. RAIOHA Jacques



M^{me} RICHETON Monique M. RIVETA Frédéric M. ROHFRITSCH Teva M^{me} SACHET Isabelle M^{me} SALMON-AMARU Loïs M^{me} SANQUER Nicole M. SCHYLE Philip M^{me} TARAHU-ATUAHIVA Teura M^{me} TATA Jeanine



M^{me} TEAHE Teapehu M. TEMARU Oscar M. TEMAURI Jean M. TEMEHARO René M. TERIITAHU Moehau M^{me} TETUANUI Lana M^{me} TEVAHITUA Éliane M^{me} TEURA Justine M. TONG SANG Gaston



M. TOROMONA John M. TUHEIAVA Richard M. TUIHANI Marcel M^{me} TURQUEM Sandrine M^{me} VAIHO-FAATOA Gilda M^{me} VANAA Élise M^{me} VIRIAMU Yolande

LES MOUVEMENTS DE 2013



M. Jacquie GRAFFE :
Date de début de mandat : 17 mai 2013. En remplacement de M. Gaston FLOSSE proclamé Président de la Polynésie française.



M^{me} Noela GREIG :
Date de début de mandat : 17 mai 2013. En remplacement de M. Thomas MOUTAME nommé membre du gouvernement.



M^{me} Maina SAGE :
Date de début de mandat : 17 mai 2013. En remplacement de M. Michel LÉBOUCHER nommé membre du gouvernement.



M. Puta'i TAAE :
Date de début de mandat : 17 mai 2013. En remplacement de M. Marcel TUIHANI nommé membre du gouvernement.



M^{me} Juliette MATEHAU-NUUPURE :
Date de début de mandat : 17 mai 2013. En remplacement de M. Tearii ALPHA nommé membre du gouvernement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le renouvellement intégral de l'assemblée de la Polynésie française lors des élections territoriales de mai 2013 a permis à 32 femmes de siéger à l'assemblée. Le groupe A Ti'a Porinetia compte 4 femmes, le groupe Union pour la Démocratie 6 et le groupe Tahoera'a Huiraaatira 22.

Sur l'ensemble des membres composant l'assemblée, plus de 56% sont des femmes.

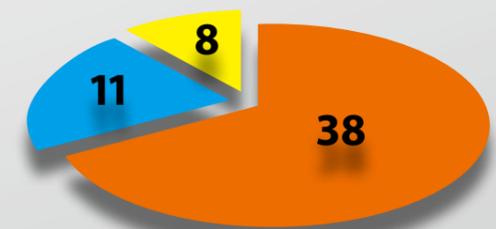
LA RÉPARTITION PAR GROUPE POLITIQUE

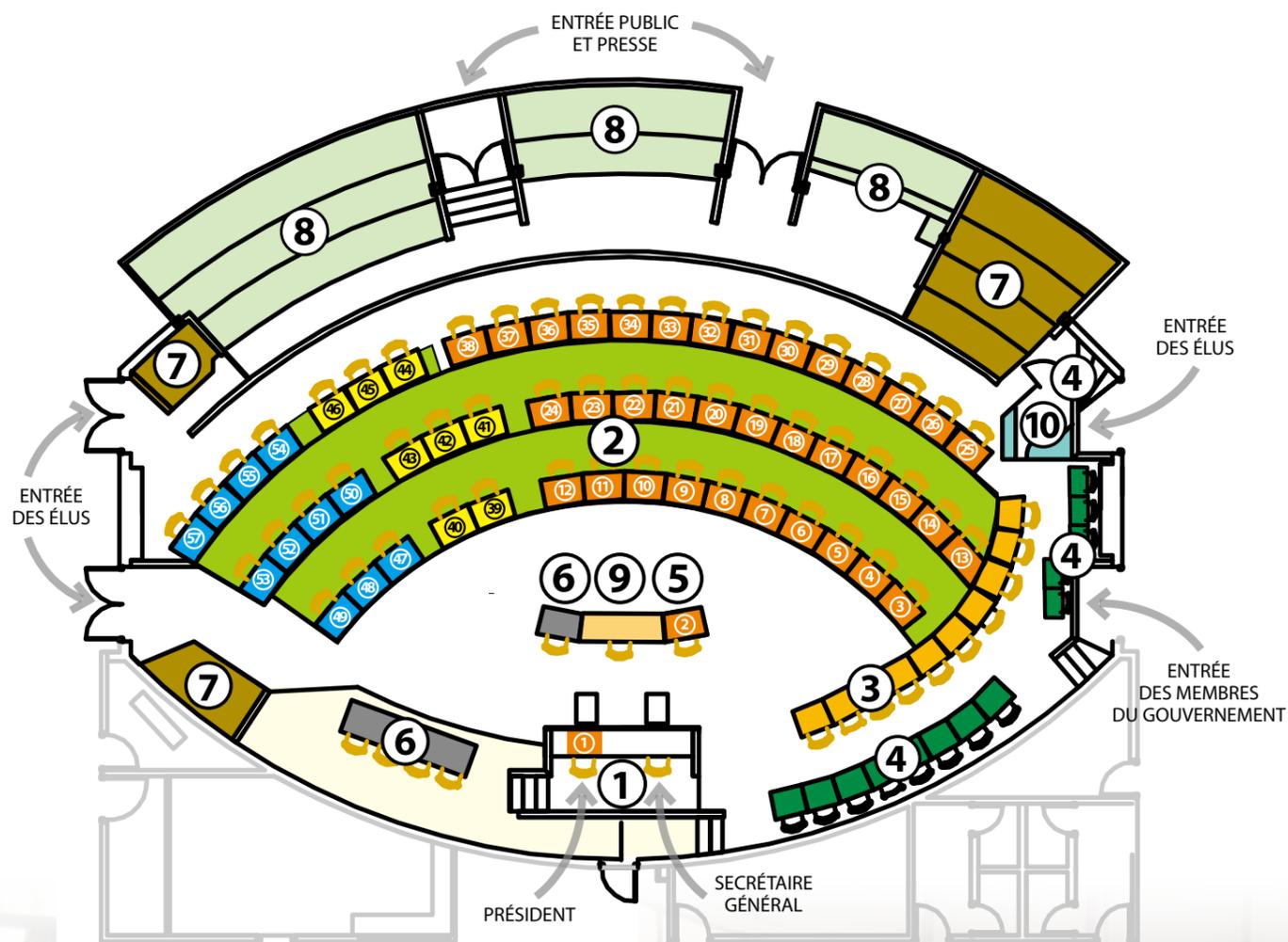
Au 16 mai 2013, trois groupes politiques sont constitués à l'assemblée :

- Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA comprend **38** membres ;
- Le groupe UNION POUR LA DÉMOCRATIE comprend **11** membres ;
- Le groupe A TI'A PORINETIA comprend **8** membres.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un groupe politique peut être constitué à l'assemblée à partir de 6 membres.





RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS DANS L'HÉMICYCLE

- | | | | |
|----|----------------------------|----|--------------------------|
| 1 | FRITCH Édouard | 31 | GRAFFE Jacquie |
| 2 | SALMON-AMARU Loïs | 32 | FLOHR Henri |
| 3 | TERIITAHU Moehau | 33 | SANQUER Nicole |
| 4 | JORDAN Rudolph | 34 | SAGE Maina |
| 5 | VANAA Élise | 35 | TOROMONA John |
| 6 | AMARU Patricia | 36 | RAIOHA Jacques |
| 7 | TEMAURI Jean | 37 | LUCAS Béatrix |
| 8 | FONG LOI Charles | 38 | PUHETINI Sylvana |
| 9 | TATA Jeanine | 39 | SCHYLE Philip |
| 10 | TEAHE Teapehu | 40 | MERCERON Armelle |
| 11 | AH-SCHA Joseph | 41 | TARAHU-ATUAHIVA Teura |
| 12 | FAATAU Félix | 42 | ROHFRIE SCH Teva |
| 13 | SACHET Isabelle | 43 | BOUTEAU Nicole |
| 14 | PERRY-FRIEDMAN Vaiata | 44 | PEREZ Antonio |
| 15 | BRUANT Virginie | 45 | TONG SANG Gaston |
| 16 | BUILLARD Michel | 46 | MARAEA Emma |
| 17 | BOUISSOU Jean-Christophe | 47 | TEVAHITUA Éliane |
| 18 | TETUANUI Lana | 48 | CROSS Valentina |
| 19 | IRITI Teura | 49 | TUHEIAVA Richard |
| 20 | TEMEHARO René | 50 | GÉROS Antony |
| 21 | RIVETA Frédéric | 51 | TEMARU Oscar |
| 22 | RICHTON Monique | 52 | FLORES-TAHIATA Chantal |
| 23 | VIRIAMU Yolande | 53 | MAAMAATUAIAHUTAPU Victor |
| 24 | VAIHO-FAATO A Gilda | 54 | GALENON Minarii |
| 25 | GREIG Noela | 55 | DROLLET Jacqui |
| 26 | ARO Dylma | 56 | TEURA Justine |
| 27 | TAAE Puta'i | 57 | FRÉBAULT Joëlle |
| 28 | MATEHAU-NUUPURE Juliette | | |
| 29 | MANUTAHU LEVY-AGAMI Sandra | | |
| 30 | TURQUEM Sandrine | | |

PLAN DE L'HÉMICYCLE

- 1 PERCHOIR
- 2 REPRÉSENTANTS (57 PLACES)
- TAHOERA'A HUIRAATIRA : 38 SIÈGES
- UNION POUR LA DÉMOCRATIE (UPLD) : 11 SIÈGES
- A TIA' PORINETIA : 8 SIÈGES
- 3 MEMBRES DU GOUVERNEMENT (10 PLACES)
- 4 COLLABORATEURS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT
- 5 SECRÉTAIRE DU BUREAU DE L'APF (1 PLACE)
- 6 SECRÉTAIRES DES SÉANCES ET RESPONSABLE DU PROTOCOLE (4 PLACES)
- 7 ESPACES PRESSE (24 PLACES)
- 8 ESPACES PUBLIC (90 PLACES)
- 9 INTERVENANTS EXTÉRIEURS (1 PLACE)
- 10 BOX DES TRADUCTEURS



LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



FRITCH Édouard

Le président de l'assemblée dirige et organise les travaux des représentants. Il représente l'assemblée en toutes circonstances. Il est élu par ses collègues représentants au scrutin secret et pour la durée de leur mandat. Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le règlement. Il dispose du pouvoir de police à l'intérieur de l'enceinte de l'assemblée, et en cas de nécessité, il peut faire appel à la force publique. Le président est également ordonnateur du budget de l'assemblée. Le président est compétent pour la gestion des biens de l'institution, et de ceux qui lui sont affectés. Sur le plan administratif, il organise et dirige les services de l'assemblée mais il peut prendre l'avis du bureau de l'assemblée.

LE BUREAU

Le bureau de l'assemblée participe, sous l'autorité directe du président, à l'organisation et au fonctionnement de l'assemblée. Il est composé du président de l'assemblée, de trois vice-présidents, de trois secrétaires et de trois questeurs.

Le bureau de l'assemblée a été renouvelé le 16 mai 2013.



**BOUISSOU
Jean-Christophe**
1^{er} vice-président



**PERRY-FRIEDMAN
Vaia**
2^e vice-présidente



**RIVETA
Frédéric**
3^e vice-président



**SALMON-AMARU
Loïs**
1^{re} secrétaire



**MERCERON
Armelle**
2^e secrétaire



**GALENON
Chantal Minarii**
3^e secrétaire



ARO Dylma
1^{er} questeur



BRUANT Virginie
2^e questeur



**MAAMAATUAIA-
HUTAPU Victor**
3^e questeur



LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Trois jours avant la date fixée pour une séance déterminée, le président de l'assemblée réunit la conférence des présidents de groupes politiques pour préparer l'ordre du jour de ladite séance. Lors de cette réunion, les chefs de groupe politique s'accordent également sur la durée globale du temps de parole qui sera consacrée à chaque dossier (projets ou propositions de textes) dans le cadre de la discussion générale en séance.

L'ASSEMBLÉE EN CHIFFRES

168 textes adoptés

195 heures de travaux délibératifs

164 amendements déposés
dont 65 adoptés

25 questions posées au gouvernement



LES SESSIONS ORDINAIRES

L'assemblée de la Polynésie tient chaque année deux sessions ordinaires :

- la première, dite session administrative, s'ouvre le 2^e jeudi d'avril pendant 90 jours,
- la seconde, dite session budgétaire, commence le 3^e jeudi de septembre pendant 90 jours.

En 2013, la session administrative a débuté par dérogation, le jeudi 16 mai 2013 et s'est clôturée le samedi 13 juillet 2013. La session budgétaire s'est ouverte le jeudi 19 septembre 2013 et a duré jusqu'au jeudi 12 décembre 2013.

LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE EN SESSION EXTRAORDINAIRE

L'assemblée peut également se réunir en session extraordinaire, à la demande soit du Président de la Polynésie française, soit de la majorité absolue des représentants, soit encore du haut-commissaire de la République en Polynésie française.

En 2013, les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont été convoqués à quatre reprises en séance extraordinaire.

LES SÉANCES DE LA COMMISSION PERMANENTE DURANT L'INTERSESSION

La commission permanente de l'assemblée est chargée de régler les affaires de l'institution représentative, durant l'intersession.

Les principes relatifs à la composition et aux compétences de la commission permanente sont énoncés par la loi organique statutaire et les modalités de mise œuvre sont détaillées par le règlement intérieur de l'assemblée.

Les membres de la commission sont au nombre de 21. Ils sont désignés à la représentation proportionnelle des groupes. La commission permanente est présidée par un président assisté d'un vice-président et d'un secrétaire. La commission permanente a tenu quatre séances en 2013.



La composition de la commission permanente



LE PRÉSIDENT :
M. René TEMEHARO

LA VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Lana TETUANUI

LA SECRÉTAIRE :
M^{me} Élise VANAA

LES MEMBRES :
M^{me} Éliane TEVAHITUA
M^{me} Chantal FLORES-TAHIATA
M^{me} Justine TEURA
M^{me} Joëlle FRÉBAULT
M^{me} Armelle MERCERON
M^{me} Nicole BOUTEAU
M^{me} Teura TARAHU-ATUAHIVA
M^{me} Noela GREIG
M^{me} Juliette MATEHAU-NUUPURE
M^{me} Nicole SANQUER
M^{me} Teapehu TEAHE
M. Jean-Christophe BOUISSOU
M^{me} Vaiata PERRY-FRIEDMAN
M^{me} Jeanine TATA
M^{me} Gilda VAIHO-FAATOA
M^{me} Loïs SALMON-AMARU
M. Henri FLOHR
M^{me} Sylvana PUHETINI

LE BILAN STATISTIQUE

Au cours de l'année 2013, l'assemblée de la Polynésie française a tenu 29 séances, pour un total de près de 195 h de travaux délibératifs dans la période de janvier à décembre 2013.

Le tableau ci-dessous en présente les détails :

PÉRIODE	2013	2012
Session administrative (90 jours – avril à juillet)	9 séances 57 h 13	8 séances 46 h 28
Session budgétaire (90 jours – septembre à décembre)	7 séances 59 h 20	8 séances 124 h 43
Sessions extraordinaires et réunions de plein droit	9 séances 62 h 53	2 séances 26 h 5
Commission permanente	4 séances 16 h	5 séances 32 h 17
TOTAL	29 SÉANCES 195 H 26	23 SÉANCES 229 H 38

168 textes ont été adoptés définitivement au cours de cette période.

TEXTES	2013	2012
Lois du pays	27 textes	33 textes
Délibérations (y compris actes de délégation)	126 textes	62 textes
Résolutions	7 textes	
Avis	7 textes	8 textes
Vœux	1 texte	0 texte
TOTAL	168 TEXTES	103 TEXTES

Au cours de l'année 2013, 7 demandes d'avis ont été adressées à l'assemblée de la Polynésie française.

LES COMMISSIONS LÉGISLATIVES

Au nombre de 9, les commissions législatives au sein de l'assemblée de la Polynésie française sont composées chacune de 9 représentants, en respectant autant que possible la représentation politique de l'assemblée. Chaque représentant doit être membre d'au moins une commission législative.

Les commissions législatives sont renouvelées chaque année au plus tard au cours de la deuxième séance de la session administrative.

Dans un souci d'efficacité et d'adéquation entre l'action du gouvernement et le travail parlementaire, les attributions des commissions législatives ont été réformées lors du renouvellement des membres de l'assemblée en mai 2013.

COMMISSION DES INSTITUTIONS, DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES



LE PRÉSIDENT :
M. Michel BUILLARD

LES ATTRIBUTIONS :

Statut de la Polynésie française ; Règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ; Fonctionnement du conseil économique, social et culturel ; Affaires internationales et européennes ; Relations avec les communes ; Solidarité ; Emploi ; Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; Personnes âgées ; Famille ; Questions ne relevant d'aucune autre commission.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

M^{me} Sandra MANUTAH I LEVY-AGAMI

LA SECRÉTAIRE :

M^{me} Nicole SANQUER

LES MEMBRES :

M^{me} Élise VANAA ;
M. Jean-Christophe BOUISSOU ;
M^{me} Sandrine TURQUEM ;
M. Oscar TEMARU ;
M. Richard TUHEIAVA ;
M. Gaston TONG SANG

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Maina SAGE

LES ATTRIBUTIONS :

Économie ; Commerce extérieur ; Finances ; Droit commercial ; Droit des assurances ; Droit de la consommation ; Droit de la concurrence et de la régulation du marché ; Prix ; Budget ; Fiscalité ; Entreprises et industries ; Exportations ; Lutte contre la vie chère ; Fonction publique ; Droit civil ; Procédure civile ; Saisine de la Chambre territoriale des comptes en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi statutaire.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

M^{me} Sandra MANUTAH I LEVY-AGAMI

LA SECRÉTAIRE :

M^{me} Loïs SALMON-AMARU

LES MEMBRES :

M. Jean-Christophe BOUISSOU ;
M^{me} Dylma ARO ;
M^{me} Nicole SANQUER ;
M. Antony GEROS ;
M^{me} Chantal FLORES-TAHIATA ;
M^{me} Nicole BOUTEAU

COMMISSION DU TOURISME, DE L'ÉCOLOGIE, DE LA CULTURE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU TRANSPORT AÉRIEN



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Sandrine TURQUEM

LES ATTRIBUTIONS :

Tourisme ; Écologie ; Environnement ; Culture ; Aménagement ; Transport aérien.

LE VICE-PRÉSIDENT :

M. Rudolph JORDAN

LA SECRÉTAIRE :

M^{me} Patricia AMARU

LES MEMBRES :

M^{me} Gilda VAIHO-FAATO A ;
M^{me} Isabelle SACHET ;
M^{me} Virginie BRUANT ;
M. Jacqui DROLLET ;
M^{me} Chantal FLORES-TAHIATA ;
M. Teva ROHFRI TSCH

COMMISSION DES RESSOURCES MARINES, DES MINES ET DE LA RECHERCHE



LE PRÉSIDENT :
M. John TOROMONA

LE VICE-PRÉSIDENT :
M. Charles FONG LOI

LE SECRÉTAIRE :
M. Jackie GRAFFE

LES MEMBRES :
M. Jean TEMAURI ;
M^{me} Noela GREIG ;
M. Puta'i TAAE ;
M. Jacqui DROLLET ;
M. Victor MAAMAATUAIAHUTAPU ;
M. Teva ROHFRITSCH

LES ATTRIBUTIONS :
Pêche ; Aquaculture ; Perliculture ; Mines ; Recherche dans les domaines de la pêche, l'aquaculture et la perliculture.

COMMISSION DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIÈRES, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ARTISANAT



LE PRÉSIDENT :
M. Jean TEMAURI

LA VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Teura IRITI

LE SECRÉTAIRE :
M. Félix FAATAU

LES MEMBRES :
M. Frédéric RIVETA ;
M. René TEMEHARO ;
M^{me} Béatrice LUCAS ;
M^{me} Justine TEURA ;
M^{me} Minarii GALENON ;
M^{me} Teura TARAHU-ATUAHIVA

LES ATTRIBUTIONS :
Logement ; Affaires foncières ; Droit de la propriété publique ; Économie numérique ; Communication ; Politique audiovisuelle ; Postes et télécommunications ; Artisanat ; Archives.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Sylvana PUHETINI

LA VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Elise VANAA

LA SECRÉTAIRE :
M^{me} Monique RICHETON

LES MEMBRES :
M^{me} Juliette MATEHAU-NUUPURE ;
M^{me} Yolande VIRIAMU ;
M^{me} Vaiata PERRY-FRIEDMAN ;
M^{me} Éliane TEVAHITUA ;
M^{me} Minarii GALENON ;
M^{me} Armelle MERCERON

LES ATTRIBUTIONS :
Santé ; Travail ; Protection sociale généralisée ; Formation professionnelle ; Dialogue social ; Droits de la femme ; Lutte contre la toxicomanie.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Nicole SANQUER

LA VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Gilda VAIHO-FAATOA

LE SECRÉTAIRE :
M. Charles FONG LOI

LES MEMBRES :
M^{me} Isabelle SACHET ;
M. Félix FAATAU ;
M^{me} Jeanine TATA ;
M^{me} Éliane TEVAHITUA ;
M^{me} Minarii GALENON ;
M. Antonio PEREZ

LES ATTRIBUTIONS :
Éducation ; Enseignement scolaire ; Enseignement supérieur ; Recherche ; Jeunesse et sports ; Vie associative.

COMMISSION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'URBANISME, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES



LE PRÉSIDENT :
M. Henri FLOHR

LE VICE-PRÉSIDENT :
M. Moehau TERIITAHU

LE SECRÉTAIRE :
M. Puta'i TAAE

LES ATTRIBUTIONS :
Équipement ; Urbanisme ; Règles régissant les contrats soumis à la commande publique ; Énergie ; Énergies renouvelables ; Transports terrestres et maritimes ; Navigation ; Affaires maritimes ; Parcs et jardins.

LES MEMBRES :
M. Joseph AH-SCHA ;
M. Jackie GRAFFE ;
M^{me} Lana TETUANUI ;
M^{me} Valentina CROSS ;
M^{me} Joëlle FRÉBAULT ;
M. Philip SCHYLE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE L'ÉLEVAGE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Monique RICHETON

LE VICE-PRÉSIDENT :
M. Jacques RAIIOHA

LA SECRÉTAIRE :
M^{me} Teapehu TEAHE

LES ATTRIBUTIONS :
Agriculture ; Agroalimentaire ; Élevage ; Égalité et développement des archipels.

LES MEMBRES :
M. Édouard FRITCH ;
M^{me} Patricia AMARU ;
M^{me} Yolande VIRIAMU ;
M. Victor MAAMAATUAIAHUTAPU ;
M^{me} Joëlle FRÉBAULT ;
M^{me} Emma MARAEA

Les commissions législatives ont pour fonction principale de préparer le débat des textes en séance publique. Elles ont progressivement étendu leurs activités à l'information de l'assemblée et au contrôle de l'action du gouvernement.

LIEUX DE PRÉPARATION DU DÉBAT EN SÉANCE PUBLIQUE

Les commissions législatives jouent un rôle important dans le processus d'élaboration et d'adoption des textes par l'assemblée de la Polynésie française. En effet, lieux de débat et d'étude approfondie des textes, elles ont en outre le pouvoir d'amender en tant que de besoin les textes qui leur sont soumis, avant leur examen en séance publique par l'assemblée plénière ou la commission permanente.

Ainsi, tout projet de texte (*déposé par le gouvernement*) ou toute proposition de texte (*déposée par un élu de l'assemblée*), après son enregistrement au secrétariat général de l'assemblée, est renvoyé par le président de l'institution à l'examen de la commission législative compétente.

Un rapporteur est alors désigné – généralement par le président de la commission – pour travailler sur le texte et préparer un rapport. Il procède, si nécessaire, à diverses auditions (gouvernement, services ou établissements publics du Pays, professionnels du secteur privé, représentants des communes, etc.).

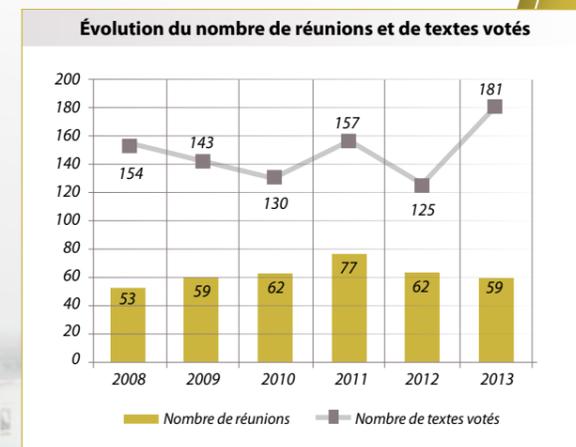
Ensuite, la commission se réunit et procède, après un exposé du rapporteur, à une discussion générale et à un examen article par article du texte, avec la participation des ministres et techniciens des services et établissements publics du Pays, ou encore d'organismes parapublics ou privés, venus apporter leur éclairage sur les projets de texte présentés.

À l'issue des débats, la commission procède au vote du texte en y intégrant, le cas échéant, des amendements proposés par les représentants ou par le gouvernement (202 amendements adoptés en 2013 par les commissions).



Le rapport de la commission et le texte amendé éventuellement par la commission sont ensuite enregistrés au secrétariat général de l'assemblée, puis diffusés aux 57 représentants et mis en ligne sur le site intranet de l'assemblée. La conférence des présidents de groupe ou le président de la commission permanente peut ensuite proposer leur inscription à l'ordre du jour d'une séance.

Ce sont ainsi 181 textes qui ont été examinés et votés par les commissions législatives durant l'année 2013 (contre 125 en 2012).



LIEUX D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE ET DE CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Au-delà de l'activité d'examen des projets ou propositions de texte, les commissions législatives assurent l'information de l'assemblée et exercent un contrôle sur l'action du gouvernement par le biais de réunions d'information et d'auditions, voire de visites sur le terrain pour être au plus près des réalités locales.

RÉUNIONS D'INFORMATION EN 2013

La gestion durable des ressources marines par les systèmes de surveillance par satellites

Propositions de solutions de l'agence « Collecte Localisation Satellites » (CLS) pour la préservation et la gestion durable de la pêche, face à la dégradation des écosystèmes marins et à la diminution régulière de la biomasse.



Représentantes de l'antenne de Brest de l'agence « Collecte Localisation Satellites »

Le sport en Polynésie française

Présentation par M. Pascal LUCIANI, membre du conseil économique, social et culturel de la Polynésie française, du rapport d'autosaisine du CESC intitulé « Le sport en Polynésie française – Action sociale et insertion sociale : bilan et perspectives ».



Représentants de l'IEOM, de la direction générale des affaires économiques, de la direction des affaires sociales et des établissements de crédit

Le surendettement en Polynésie

Présentation du bilan 2012/2013 de la commission de surendettement des particuliers après une année d'activité.

À l'issue de cette présentation, un groupe de travail s'est constitué au sein de l'assemblée pour évaluer le dispositif de traitement du surendettement créé par la loi du pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012 et analyser les différentes pistes d'amélioration possibles. La première réunion de travail a permis de dresser le diagnostic et de fixer l'organisation du groupe.

Le secteur du tourisme

Rencontre avec l'association Tahiti Cruise Club (TCC) qui œuvre depuis 2010 en faveur d'une stratégie d'ensemble pour le développement de la croisière en Polynésie française.

Rencontre avec le GIE Tahiti Tourisme et le service Tahiti Tourism Authority (missions, bilan et perspectives).



Représentants du GIE Tahiti Tourisme et de Tahiti Tourism Authority



La question de la toxicomanie

Débat avec l'association Vivre sans drogue, sur l'intérêt de mettre en place le dépistage de la drogue en milieu scolaire, par l'utilisation du test salivaire.



Sensibilisation aux droits des non-fumeurs et présentation du projet d'un livre blanc du tabac en outre-mer, avec l'association Droits des non fumeurs, missionnée par l'Institut National du Cancer.

La lutte contre la vie chère et la concurrence

Présentation, par la Fédération générale du commerce (FGC) et ses partenaires, des travaux des Assises du Commerce des 6 et 7 juin 2013, relatifs à la lutte contre la vie chère et à la mise en place du droit de la concurrence.



La situation des différents régimes de prévoyance sociale

Échanges avec les représentants de la Caisse de prévoyance sociale sur la situation des différents régimes contributifs, l'évolution des dépenses de santé au titre de la PSG et la retraite en Polynésie française.



La filière cocotier

Souhaitant mener une réflexion sur le développement de la filière du cocotier en Polynésie française, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels, en partenariat avec le ministère en charge de l'agriculture, a organisé durant les mois d'octobre et novembre 2013 diverses auditions permettant de rencontrer l'ensemble des acteurs de ce domaine d'activité et d'étudier des pistes de développement.



Ces auditions, ouvertes à l'ensemble des représentants, ont ainsi permis de débattre avec les professionnels du secteur (coprahculteurs, groupement interprofessionnel du *monoï* de Tahiti, Tiki Parfumerie, armateurs), les ministères de l'économie, de l'écologie et de l'artisanat, la chambre de l'agriculture, l'huilerie de Tahiti, le service du développement rural, des maires et élus locaux.



VISITES SUR LE TERRAIN EN 2013

Au Centre hospitalier de la Polynésie française

Les rencontres avec les différents responsables et le personnel des services du centre hospitalier du Taone (urgences, centre de régulation du SMUR, caisson hyperbare, dialyse, radiothérapie, cardiologie et réanimation, hospitel) ont permis de faire le point sur la situation de cet établissement de santé, notamment au niveau budgétaire, mais également sur les difficultés rencontrées dans le recrutement des professionnels de santé.



Au siège de l'APURAD à Paea

Afin de mieux connaître l'APAIR et l'APURAD, associations qui accompagnent les insuffisants respiratoires et rénaux en Polynésie française, les représentants ont effectué une visite au centre d'auto-dialyse de Paea. Un accueil chaleureux leur a été réservé par le docteur Alain Fournier, chef du service d'hémodialyse et de néphrologie du CHPF et président de l'APURAD, par M. François Loret, directeur général, ainsi que par l'ensemble du personnel.

L'APURAD compte six centres répartis sur Tahiti et Moorea et accueille plus de 120 patients par jour. Une unité de dialyse a été ouverte en août 2013 à l'hôpital d'Uturoa (Raïatea). Pour faire face à la demande, d'autres centres sont en prévision.





LA SÉANCE DES QUESTIONS ORALES

Au-delà de sa compétence délibérative, l'assemblée de la Polynésie française dispose, sur le fondement de l'article 102 de la loi statutaire, d'un pouvoir de contrôle sur l'action du Président de la Polynésie française et du gouvernement. Ce contrôle s'exerce de diverses manières.

Les questions orales représentent la forme la plus directe de contrôle de l'action du gouvernement par l'assemblée. Elles permettent l'information des élus de l'assemblée sur des sujets ponctuels et des points d'actualité.

En **2013**, **25** questions orales ont été posées au gouvernement dans des domaines divers (économie, santé, équipement, etc.).

Les questions orales sont posées par les représentants lors des sessions ordinaires ou extraordinaires. En principe deux séances par mois sont réservées aux questions orales.

Les questions sont posées aux ministres et lorsqu'elles sont posées au Président du Pays, elles ne peuvent porter que sur la politique générale du Pays.

Le représentant dispose de 3 minutes pour exposer sa question, le ministre y répond en 5 minutes.

Le représentant ne peut intervenir à la suite de la réponse du ministre. La gestion du temps de parole est arrêtée par la conférence des présidents à partir de l'importance numérique de chaque groupe.

GOVERNEMENT

NOMBRE DE QUESTIONS

Gaston FLOSSE (PR)	11 questions posées
Nuihau LAUREY (VP)	4 questions posées
Geffrey SALMON (MTE)	1 question posée
Béatrice CHANSIN (MSP)	2 questions posées
Michel LÉBOUCHER (MEE)	1 question posée
Albert SOLIA (MET) / Bruno MARTY (MET)	5 questions posées
Thomas MOUTAME (MAA)	1 question posée

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

La création de commissions d'enquête constitue un autre moyen d'information et de contrôle. En effet, créées à l'initiative de l'assemblée, les commissions d'enquête sont chargées de recueillir des informations, notamment sur des faits déterminés ou la gestion de services publics, et de formuler des préconisations ou recommandations.

En 2013, aucune commission d'enquête n'a été créée.



Suite au renouvellement intégral des membres de l'assemblée, la composition de la CCBF a été fixée le 17 mai 2013 de la manière suivante :



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Virginie BRUANT

LA VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Béatrice LUCAS

LES MEMBRES :
M. Rudolph JORDAN
M. Charles FONG LOI
M. John TOROMONA
M^{me} Dylma ARO
M^{me} Chantal, Minarii
GALENON
M^{me} Éliane TEVAHITUA
M. Antonio PEREZ

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (CCBF)

Créée par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007, la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) participe également par ses travaux à la mission de contrôle de l'assemblée sur l'action du gouvernement.

Cette commission est en effet obligatoirement consultée sur les projets de décision relatifs :

- aux aides financières aux personnes morales dont le montant est supérieur à un seuil fixé par l'assemblée (associations, sociétés, établissements publics, communes) ;
- à la nomination des directeurs d'établissements publics ou la désignation de représentants de la Polynésie française au sein des organes délibérants des SEM et de sociétés privées gérant un service public ou d'intérêt général ;
- aux opérations immobilières du pays ;
- à la participation de la Polynésie française dans le capital de sociétés.

EN 2013, LA CCBF A TENU 35 RÉUNIONS, PERMETTANT AINSI DE RENDRE UN AVIS SUR 329 PROJETS DE DÉCISION.

	PROJETS DE DÉCISION EXAMINÉS PAR LA CCBF EN 2012		PROJETS DE DÉCISION EXAMINÉS PAR LA CCBF EN 2013	
	Nombre	Montant en F CFP	Nombre	Montant en F CFP
AIDES FINANCIÈRES	346	11 890 201 437	272	14 303 644 284
<i>Associations</i>	172	701 369 157	149	604 855 490
<i>Communes</i>	55	683 448 035	35	1 054 516 503
<i>Sociétés</i>	82	5 950 532 773	64	7 773 316 194
<i>Établissements publics et organismes parapublics</i>	37	4 554 851 472	24	4 870 956 097
OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	10	0	8	984 000 000
NOMINATIONS	6	-	49	-
TOTAL	362	11 890 201 437	329	15 287 644 284



Ces données chiffrées font l'objet d'une analyse plus détaillée dans le rapport d'activité que la CCBF remet chaque année au Président de la Polynésie française, aux autres membres du gouvernement et aux membres de l'assemblée.

Il est rappelé que les rapports d'activité de la CCBF donnent lieu à un débat à l'assemblée dans le mois qui suit leur dépôt et sont publiés au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Les rapports annuels de la CCBF sont consultables sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française www.assemblee.pf.



LES COMMISSIONS EXTÉRIEURES

La mission de contrôle s'exerce aussi au travers de la représentation de l'assemblée au sein des commissions et organismes extérieurs.

En effet, l'assemblée de la Polynésie française est présente dans près de 150 commissions et organismes extérieurs intervenant dans divers domaines comme l'économie, l'emploi, le logement, la santé, l'éducation, la culture, le tourisme, l'agriculture, etc.

Au titre de la nouvelle mandature, la désignation des représentants au sein de ces structures extérieures a été réalisée par l'assemblée le 30 mai 2013 et a fait l'objet de l'arrêté n° 42/2013/APF signé par le président de l'assemblée.

Le renouvellement des représentants dans les commissions et organismes extérieurs intervient chaque année au cours de la session administrative.

Au-delà de ses fonctions de législateur et de contrôleur du gouvernement, l'assemblée de la Polynésie française s'exerce au développement de ses relations interinstitutionnelles, interparlementaires, internationales, nationales et locales. Les objectifs poursuivis sont notamment de renforcer l'efficacité de l'institution et des élus, de positionner l'assemblée de la Polynésie française dans la région du Pacifique et de la faire rayonner au sein des réseaux interparlementaires.

LES VISITES DE COURTOISIE

Les visites de courtoisie sont essentiellement diplomatiques.

Elles sont habituellement tenues à la demande :

- de dignitaires étrangers, nationaux ou locaux ;
- de membres importants et influents de la communauté.

En 2013, le président de l'assemblée a reçu de nombreuses visites de courtoisie dont les plus marquantes ont été celle de M. Victorin LUREL, ministre des Outre-mer, en janvier, celle de M^{me} Xiaolin LI, présidente de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger (APCAE), en octobre, celle de M. Roch WAMYTAN, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, en novembre et celle de M. Murray MC CULLY, Ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande en décembre.



Visite de M. Victorin LUREL, Ministre des Outre-Mer



Visite de M^{me} Xiaolin LI, Présidente de l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Étranger



Visite de M. Roch WAMYTAN, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie



Visite de M. Murray MC CULLY, Ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande

VISITES DE PARLEMENTAIRES ET DIGNITAIRES ÉTRANGERS :

- M. Douglas ASKMAN, professeur d'histoire moderne et hawaïenne à l'Université du Pacifique de Hawaï'i ;
- M. Ted WILSON, président de l'organisation mondiale de l'Église adventiste du Septième jour ;
- M^{me} Linda TE PUNI, Consule générale de la Nouvelle-Zélande basée à Nouméa ;
- M. Soséfo SUVE, président de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna ;
- M^{me} Heidi BOOTLE, Consule Générale d'Australie basée en Nouvelle-Calédonie ;
- M. Maurice PONGA, député européen pour le Pacifique ;
- M^{me} Sally MC NEILL, directrice générale de l'agence marketing Futurebrand ;
- M^{me} Glenda PRICE, consule générale adjointe d'Australie basée à Nouméa ;
- M. Laurent ESCURE, représentant national de l'UNSA ;
- Monseigneur Martin KREBS, nonce apostolique à Wellington et délégué apostolique pour le Pacifique ;
- M. François LE PULOC'H, directeur du service national.

VISITES DE PERSONNALITÉS LOCALES :

- M. Alexandre THEVENET, Directeur général du Groupe Média Polynésie ;
- M. Yves GATTY, Payeur de la Polynésie française ;
- M. Pierre-Yves LE BIHAN, directeur de l'Institut d'Emission d'Outre-mer ;
- M. François PERRAULT, directeur de la sécurité publique ;
- M. Wu DONG, Consul général de Chine ;
- M. Jean-Pierre ARON, administrateur d'État de la subdivision des Tuamotu-Gambier ;
- M. Pierre CAUDRELIER, colonel de gendarmerie ;
- M. Jean-Yves TALLEC, président du tribunal administratif ;
- M. Stéphane MARTIN dit NEUVILLE, directeur général de la Polynésienne des eaux ;
- M. Jean-François PASCAL, procureur général ;
- M. Lionel BEFFRE, haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- M. Stéphane DIEMERT, président du Haut Conseil de la Polynésie française ;
- M. Régis VOUAUX -MASSEL, Président de la Cour d'appel de Papeete ;
- M. Edgar SOMMERS, secrétaire général du syndicat des agents des douanes.

AUTRES RENCONTRES :

- M^{me} Kailua MONOD, représentante de Tahiti aux jeux mondiaux des transplantés ;
- La troupe des Knight riders, participant à une émission télévisée à Paris ;
- M. Lambert SANDOU, président de l'association des officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air ;
- Les membres du conseil exécutif du Pacific Conference of Churches (PCC) ;
- Les Toa aito, joueurs composant la délégation de Tahiti Nui, participant à la coupe des confédérations 2013 ;
- M. Félix BARSINAS, maire de la commune de Tahuata, dans le cadre de la remise de 10 ordinateurs pour les écoles de l'île de Tahuata.

LES MISSIONS LOCALES

Le président est également amené, dans le cadre de ses fonctions, à représenter l'assemblée à l'occasion de divers événements et manifestations locales.

MISSIONS LOCALES EN 2013 :

- Juin :
- Intronisation des nouveaux académiciens ;
 - Inauguration de l'exposition des CJA ;
 - Célébration de la fête de l'autonomie.
- Juillet :
- Célébration du 14 juillet.
- Août :
- Colloque sur les « violences conjugales ici et ailleurs »
- Septembre :
- Ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence à Tapaerui pour les sans abris ;
 - Ouverture du 2^e Forum sur le patrimoine foncier ;
 - Cérémonie de bienvenue Beach Soccer ;
 - Inauguration du village de l'artisanat traditionnel ;
 - Visite de l'hôpital de Taone.
- Octobre :
- Inauguration du temple de Maatea ;
 - Inauguration de la foire agricole.

AUTRES MISSIONS LOCALES :

Mission à Hiva Oa

À la suite des dégâts causés par les intempéries du 6 juin 2013, le président de l'assemblée s'est rendu à Hiva Oa en mission d'information accompagné du président de la commission permanente René TEMEHARO, des trois représentants des îles Marquises,



Rencontre avec les Toa Aito, représentant Tahiti à la coupe des confédérations 2013



M^{me} Kailua MONOD, représentante de Tahiti aux jeux Mondiaux des transplantés



Rencontre avec la troupe des Knight riders, participant à une émission télévisée à Paris

AH-SCHA Joseph, FRÉBAULT Joëlle et TATA Jeanine, et de son directeur de cabinet, Thierry NHUN FAT. La délégation y a notamment visité les lieux et infrastructures endommagés et s'est entretenue avec le maire et les responsables techniques chargés des travaux de réparation. C'était aussi l'occasion d'aborder les dossiers d'intérêt communal et qui relèvent de la responsabilité du pays.



Don d'ordinateurs à l'école Mairipehe

En août 2013, le président de l'assemblée s'est rendu à l'école primaire de Mairipehe à Mataiea pour une petite cérémonie organisée à l'occasion de la remise d'ordinateurs en faveur de cet établissement. Suite au vol des équipements informatiques de l'école en juin 2013, la directrice M^{me} Mirella JOUSSIN a sollicité l'assemblée pour une mise à disposition d'ordinateurs réformés. Compte tenu de l'intérêt de cette demande et de son caractère pédagogique, le président de l'assemblée y a répondu favorablement et a fait attribuer à l'établissement 8 ordinateurs usagés en état de marche.



LE PARTENARIAT AVEC
L'ASSEMBLÉE NATIONALE



La première action phare entre l'assemblée de la Polynésie française et l'Assemblée nationale ayant fait suite à la signature de la convention de partenariat signée le 3 décembre 2012 à Paris, a été l'organisation d'une mission exploratoire à l'assemblée de la Polynésie française. Ainsi, M. Christophe PALLEZ, directeur général des services administratifs, s'est rendu à l'assemblée de

la Polynésie française en février et durant une semaine dans l'objectif d'évaluer les besoins de l'assemblée de la Polynésie et dégager des perspectives de coopération avec l'Assemblée nationale. Au cours de sa mission, M. PALLEZ a participé à plusieurs réunions de travail avec les services administratifs et les élus mais également à une réunion de la Commission de contrôle budgétaire et financier et à une séance de la commission permanente. Suite à cette mission, un bilan intégrant des perspectives d'évolution des procédures existantes en matière d'organisation des travaux et les secteurs d'intervention prioritaires a été remis à l'assemblée.



La deuxième action réalisée dans le cadre de ce partenariat a été la mission de M. Jean-Christophe BOUISSOU, vice-président de l'assemblée de la Polynésie française, à l'Assemblée nationale en septembre 2013. Ce dernier y a tenu une dizaine d'entretiens durant lesquels il a été question de l'organisation et du fonctionnement des séances du palais Bourbon, de la conférence

des présidents et des services en général, ainsi que du débat d'orientation budgétaire.



M^{me} Maina SAGE, présidente de la commission de l'économie et M^{me} Nicole SANQUER, présidente de la commission de l'éducation ont ensuite effectué une mission à l'Assemblée nationale du 21 au 29 septembre 2013. L'objectif de cette mission était de mieux cerner l'organisation des travaux parlementaires et de découvrir

les outils d'information et les moyens d'actions et d'évaluation disponibles. Suite à cette mission, ces dernières ont présenté à l'assemblée de la Polynésie française un certain nombre de dispositifs afin d'améliorer notamment le travail des rapporteurs ainsi que l'organisation des commissions.

LA COOPÉRATION
RÉGIONALE

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
DES PARLEMENTS POLYNÉSIEENS

En mars 2013 s'est tenue à l'assemblée de la Polynésie française, à l'initiative de M. Jacqui DROLLET, président de l'assemblée, la première conférence des présidents des parlements polynésiens.

Réunissant les présidents des parlements de 8 pays de la zone Polynésie : les îles Cook, Niue, Tonga, Tuvalu, Samoa américaines, Wallis-et-Futuna, Rapa Nui et Polynésie française, cet événement avait pour principaux objectifs de créer le Groupe de Parlementaires Polynésien (GPP) par la signature d'une charte et d'échanger sur le thème « Le rôle des parlements » au travers de conférences-débats.

Le GPP a pour objet de prendre toutes les initiatives susceptibles de favoriser les liens entre les assemblées parlementaires de la zone « Polynésie ».

Au cours de cette première conférence financée en partie par le fonds Pacifique, les présidents sont intervenus sur les thèmes « démocratie et instabilité » et « parlement et pouvoir normatif » présentés dans l'hémicycle de l'assemblée par les maîtres de conférences à l'Université de la Polynésie française Sémir AL WARDI et Antonino TROIANIELLO.



LE PARTENARIAT AVEC LE CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

M. Édouard FRITCH, président de l'assemblée de la Polynésie française et M. Roch WAMYTAN, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont signé en décembre 2013 à Tahiti une convention, approuvée par l'unanimité des membres des deux assemblées, visant à développer des relations amicales, des échanges d'informations et des relations de travail entre ces deux organes délibératifs.

Dans le cadre de ce rapprochement entre les collectivités de la République, une proposition officielle d'adhérer à cet espace de coopération a été faite à l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna.

La première action découlant de ce partenariat entre les institutions de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie sera l'accueil à Papeete en 2014, du secrétaire général du Congrès.

LES MISSIONS À
L'INTERNATIONAL

MISSION À PARIS

Rencontre avec M. Claude BARTOLONE

M. Édouard FRITCH, Président de l'assemblée de la Polynésie française, également député, accompagné du député M. Jean-Paul TUAIVA, a rencontré en juillet 2013 M. Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée nationale. Cette rencontre a permis aux deux hommes de réaffirmer leur souhait de voir se poursuivre la mise en pratique de la convention de partenariat entre leurs institutions respectives. Par ailleurs, Édouard FRITCH a souhaité adresser directement au Président de l'Assemblée nationale les avis de l'assemblée de la Polynésie française lorsqu'elle est consultée sur des textes nationaux afin que les députés soient parfaitement informés et sensibilisés sur les préoccupations des élus polynésiens lors de leur travail législatif.



Rencontre avec les étudiants polynésiens à Paris

Durant ce séjour à Paris, Édouard FRITCH est également allé à la rencontre de des étudiants polynésiens de Paris en compagnie de M. Michel LÉBOUCHER, ministre de l'éducation. Les étudiants ont évoqué les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne en France et leur souhait de pouvoir rentrer au fenua y exercer un métier pour lequel ils ont été formés. Tandis que le ministre a estimé qu'il était nécessaire de mettre en place un partenariat entre le Pays et les associations des étudiants pour répondre à ces préoccupations, le président de l'assemblée a considéré que c'est en lançant des projets et en redressant la situation du Pays que les étudiants auront les moyens de trouver leur place dans la société polynésienne.



Réunion de travail

au ministère de la justice

M. Édouard FRITCH, accompagné de ses collègues députés, M. Jean-Paul Tuaiva et Jonas Tahuaïtu, a également été reçu par les membres du cabinet du ministre de la Justice pour aborder trois points principaux concernant le dossier Pouvanaa a Oopa, l'application du Pacs en Polynésie française et l'instauration du tribunal foncier.



Rencontre avec l'association Trans-forme

Après avoir reçu au début du mois Kailua MONOD, représentante de Tahiti aux jeux mondiaux des transplantés en Afrique du Sud, le président de l'assemblée de la Polynésie française a mis à profit son déplacement à Paris pour rencontrer Olivier Coustère, président de l'association Trans-Forme, association fédérative des sportifs transplantés et dialysés. Accompagné de M^{me} Béatrice Chansin, ministre de la Santé, et de M. Jean-Paul Tuaiva, député, le président souhaitait voir dans quelles conditions l'association Trans-Forme pouvait relayer ses actions en faveur des dons d'organes en Polynésie française. Le président de l'association a également fait auprès de ses interlocuteurs, un point global des actions qu'il mène, d'une part, en faveur de la promotion du sport chez les transplantés, et d'autre part pour les dons d'organes.

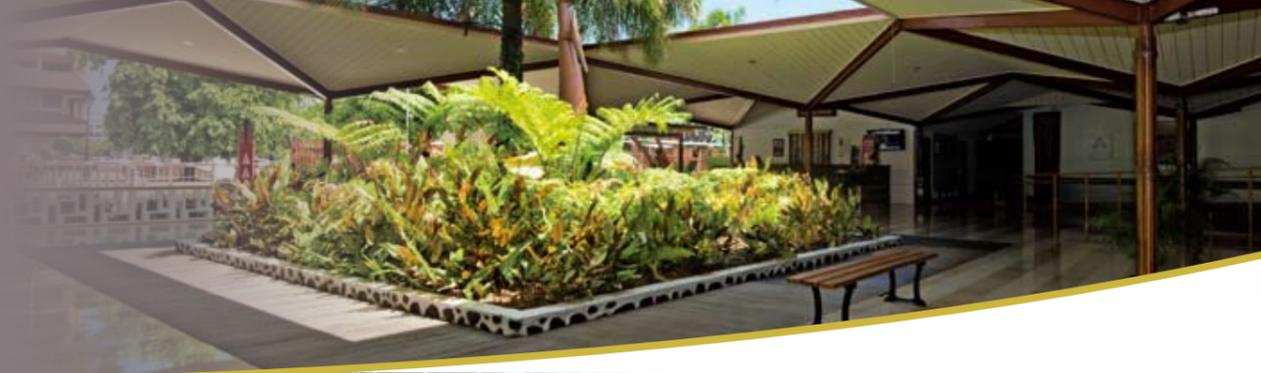
Mission au 3^e sommet du
Polynesian leaders group et au
Forum des îles du Pacifique

En août 2013, le président de l'assemblée, a accompagné M. Gaston FLOSSE, Président de la Polynésie française au 3^e sommet du Polynesian leaders group (PLG) à Auckland puis au 44^e Forum des îles du Pacifique à Majuro aux îles Marshall.

Les interventions officielles de M. Gaston FLOSSE ont porté essentiellement sur une mise au point concernant la position de la Polynésie française à la suite des démarches onusiennes initiées par M. Oscar TEMARU et sur la thématique principale du Forum consacrée à la montée des eaux.

Ces rencontres internationales ont également permis à la délégation polynésienne d'échanger sur des sujets intéressant la Polynésie française avec les autres délégations notamment celles de Chine, des Émirats Arabes Unis et Néo-Zélandaise.





LA RÉNOVATION DU SITE TARAOHI

Les bâtiments de l'assemblée situés à Tarahoi, mis en œuvre dans les années 1970, nécessitent des travaux de remise à niveau. Ainsi, sur décision du bureau de l'assemblée, les travaux initialement prévus pour la seule mise aux normes électriques en courant fort, ont été étendus au réseau informatique et à la réfection des toitures. Par ailleurs, pour s'inscrire dans le développement durable, une étude de faisabilité technique et économique portant sur l'installation d'une unité de production d'électricité photovoltaïque sera réalisée. En cas de diagnostic favorable, les travaux seront lancés.

Pour conserver le patrimoine de l'assemblée, les travaux suivants ont été menés :

- La réfection des toilettes de Taraho'i ;
- La rénovation et la peinture des façades, couloirs, halls et pavillons de l'institution ;
- La réfection et la peinture de la clôture d'enceinte ;
- Le changement du plancher des pavillons de Taraho'i ;
- Le recloisonnement de certains locaux de Taraho'i afin d'offrir des espaces de travail plus opérationnels ;
- La remise à neuf du carreau marbrier du hall René LEBOUCHER et du carreau des couloirs de Taraho'i ;
- L'installation d'une rampe d'accès PMR aux toilettes attenantes au local des femmes de service ;
- La reprise du revêtement des dalles en béton à l'entrée de Taraho'i ;
- L'installation de grooms sur l'ensemble des portes et la déconnexion sectorielle des plafonniers de Tetuna'e, dans une optique d'économie d'électricité ;
- La peinture des murets extérieurs et de la cage de l'escalier de secours de Tetuna'e.

LA VALORISATION DES JARDINS DE L'ASSEMBLÉE

Inaugurés en avril 2013, les jardins de l'assemblée ont été réaménagés durant 4 mois pour un budget de 43 millions de F CFP versées aux 8 entreprises mobilisées pour les travaux.

La dimension toponymique du site a été valorisée au travers d'aménagements mobiliers et paysagers. Les espèces végétales existantes mais surtout des espèces indigènes et endémiques telles que le *tiare Tahiti*, le *ava*, le *geogeo*, le *tītānia*, le *tāmoro*, etc. ont été plantés et identifiés. Une signalétique d'interprétation sera mise en place sur l'ensemble du site en 2014.

Les jardins de l'assemblée ainsi réhabilités permettront la mise en valeur et la transmission de composantes patrimoniales polynésiennes importantes auprès d'un public diversifié, tels les écoles, les associations, les femmes et les hommes de notre pays, les touristes et voyageurs.

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Engagée dans une démarche de valorisation et de conservation de son patrimoine documentaire, l'assemblée poursuit son opération de numérisation et de référencement de l'ensemble des archives de l'assemblée.

Ainsi en 2013, environ 2 000 documents liés à l'activité délibérative ont été numérisés et mis en ligne sur le site internet de l'assemblée.

Par ailleurs, près de 4 500 courriers archivés ont été numérisés et injectés au site intranet de l'assemblée.





LES VISITES DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée accueille chaque année de nombreux visiteurs dans le cadre de ses visites guidées. En 2013, ce sont ainsi 3000 personnes qui ont bénéficié de la visite institutionnelle proposée par l'institution comprenant l'hémicycle, les salles des commissions, le hall et les jardins de l'assemblée.



LES ÉVÉNEMENTS

En 2013, l'assemblée de la Polynésie française a accueilli dans son enceinte 15 événements, générant ainsi 12 000 visites.

SIX ÉVÉNEMENTS ONT ÉTÉ ORGANISÉS À L'INITIATIVE DE L'ASSEMBLÉE :

1^{ER} FÉVRIER 2013 - JOURNÉE D'ÉTUDES

Organisée par l'assemblée et l'Université de la Polynésie française, une journée d'études sur les « Destins des collectivités françaises d'Océanie » s'est tenue le 1^{er} février 2013 à l'assemblée. Des mini-conférences suivies de débats ont été proposés aux personnes intéressées par l'évolution de l'autonomie statutaire de la Polynésie française, la problématique économique rencontrée par la société polynésienne, ou encore la situation des autres collectivités ultra marines et les relations interrégionales ou régionales de la Polynésie avec les autres états du Pacifique.

11 FÉVRIER 2013 - 5^E RENCONTRES NUMÉRIQUES DU FIF0

Lundi 11 février 2013, a eu lieu pour la première fois à l'assemblée de la Polynésie française, un débat sur le thème des mutations numériques des territoires, organisé dans le cadre des 5^e rencontres numériques.

12 ET 13 SEPTEMBRE 2013 - JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Durant deux jours la 30^e édition des Journées du patrimoine et le centenaire de la loi du 31 décembre 1913, texte fondateur pour la protection des monuments historiques en France, ont été célébrés à l'assemblée de la Polynésie française. Plus de 1000 personnes ont ainsi pu visiter l'institution dans le cadre des visites guidées institutionnelles ou patrimoniales proposées. Par ailleurs, près de 200 personnes ont participé aux cinq conférences proposées sur le thème du patrimoine de la Polynésie.

27 SEPTEMBRE 2013 - JOURNÉE MONDIALE DU TOURISME

Dans le cadre de sa participation aux festivités de la Journée mondiale du tourisme, l'assemblée a offert sur le site des jardins de la Reine, de nombreuses animations mettant en valeur les jeux et savoir-faire traditionnels. Outre le « Parcours au fil de l'eau » proposé aux visiteurs désireux de connaître l'histoire de la rivière Vaiete et du Bain de la Reine, plusieurs petits spectacles de danse traditionnelle sur le thème de « La sirène Orovaru, femme des profondeurs » ont été organisés dans les jardins de la Reine, rappelant ainsi le thème de l'édition 2013 de la journée du tourisme : L'eau. Des ateliers mettant à l'honneur les traditions du pays ont également été installés dans les jardins.

27 SEPTEMBRE 2013 - CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LE PACS

Placée sous le thème « La Polynésie française face à la question du PACS : enjeux personnels et collectifs pour les élus », la conférence-débat proposait l'intervention de M^{me} Irène THERY, sociologue, experte auprès de l'Assemblée nationale pour la question du mariage pour tous et de l'application du PACS en métropole et de Soeur Véronique MARGRON, docteur en théologie et professeur à la Faculté de théologie de l'Université Catholique de l'Ouest.

22 NOVEMBRE 2013 - JOURNÉE D'ACCÈS AU DROIT

Visant à informer les familles désireuses de mieux vivre au sein de leur foyer dans le respect des droits de chacun, une journée d'accès au droit organisée par l'union des Femmes Francophones d'Océanie de Polynésie (UFFO PF) et l'Association de juristes en Polynésie française (AJPF), en partenariat avec l'Assemblée de la Polynésie française proposait des conférences sur les différents modes de conjugalité, des stands d'informations et des consultations juridiques gratuites.





LA PROMOTION DES LANGUES POLYNÉSIENNES

L'Assemblée a présenté au public en février 2013 son site internet institutionnel décliné en 5 langues dont 4 polynésiennes, le Reo Tahiti, le Rapa, le marquisien et le mangarévien.

Le site de l'Assemblée est le premier site institutionnel traduit en langues polynésiennes et permet de mettre en valeur la richesse des langues autochtones.

Par ailleurs, l'accès au contenu en anglais permet à tout internaute étranger d'accéder aux nombreuses informations concernant l'Assemblée et plus largement, la Polynésie française.



LE TOURNOI DES JEUNES CITOYENS

L'Assemblée a lancé en mars 2013 la première édition du tournoi des jeunes citoyens, organisé avec le concours du ministère de l'éducation et l'expertise du vice-rectorat, l'objectif étant de proposer une activité éducative visant à tester les connaissances des collégiens sur les quatre thèmes « L'Histoire de la Polynésie française du XX^e siècle à nos jours », « Les institutions de la Polynésie française », « La République et la citoyenneté », « La vie démocratique sous la 5^e République ».

Après l'étape de sélection dans les collèges, 57 collégiens issus des 19 collèges et lycées de Tahiti et Moorea se sont affrontés durant les épreuves finales à l'Assemblée le 26 mars 2013.

Le tournoi a été remporté par l'équipe du collège Pomare IV qui est repartie avec un trophée et des tablettes informatiques pour chaque membre de l'équipe.

En amont, M. Jacqui DROLLET, président de l'Assemblée, accompagné de M^{me} Minarii GALENON, deuxième vice-présidente de l'Assemblée et de M. Jean-Marius RAAPOTO, président de la commission de l'éducation, a rendu visite à l'ensemble des classes de 3^e des collèges de Tahiti et Moorea dans le cadre du lancement du tournoi.

L'objectif de cette visite était de présenter aux élèves les modalités du tournoi et pour les personnalités présentes, de partager leur expérience et de permettre aux élèves de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient sur les institutions de la Polynésie française.



LE BULLETIN DE L'ASSEMBLÉE

À l'initiative de M. Édouard FRITCH, l'Assemblée publie depuis juillet 2013, un bulletin d'information mensuel à destination du grand public. Ce document s'inscrit dans la mission d'information de l'institution et a pour vocation de fournir une vue d'ensemble régulière des textes adoptés à l'Assemblée.

Imprimé en 5 000 exemplaires en français et 5 000 exemplaires en tahitien, ce bulletin est distribué chaque mois dans les communes des cinq archipels de la Polynésie française et est également téléchargeable sur le site internet de l'Assemblée.





L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'Assemblée de la Polynésie française participe à l'effort de rationalisation des dépenses publiques. Outre la baisse de 1,89% du budget de fonctionnement soit 43 000 000 F CFP prévue au budget 2012 et un reversement exceptionnel de 130 000 000 F CFP au budget du Pays, elle a réalisé près de 150 millions F CFP d'économies supplémentaires en 2013 se décomposant comme suit :

- 120 millions F CFP au chapitre 960-pouvoirs publics rendus possible grâce à la réduction des indemnités des élus décédées à la suite des élections et à la diminution du nombre de crédits collaborateurs des vice-présidents et du président de la commission permanente ;
- 6,5 millions F CFP au chapitre 961-moyens internes grâce notamment à des économies réalisées sur les dépenses de frais de télécommunication ;
- 24 millions F CFP au chapitre 962-personnel grâce aux postes vacants, et non recours aux heures supplémentaires et au non remplacement des personnels.

Les dépenses d'investissement de 2013 se sont élevées à 144 804 722 F CFP dont 2 724 024 F CFP pour des études relatives notamment au bilan carbone et diagnostic énergétique de l'Assemblée, 45 746 617 F CFP pour l'aménagement des jardins et des espaces verts, 1 867 146 F CFP pour la sécurisation de la salle des serveurs, 30 907 546 F CFP pour la rénovation des toilettes situées à Tarahoi, 3 124 936 F CFP pour le renouvellement de photocopieurs, 12 456 761 pour le renouvellement de matériel informatique, 5 416 268 F CFP pour l'achat et la confection de mobilier, 13 581 740 F CFP de situations finales de marchés relatifs à la construction de l'immeuble Tetunae.

Au projet de budget 2014, il est proposé de réduire le budget de fonctionnement de 2,71 % soit 60 600 000 F CFP grâce à des économies réalisées à la suite de la baisse de 10% des indemnités des élus.

L'ASSEMBLÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le diagnostic énergétique et le bilan carbone de l'Assemblée de la Polynésie française ont été finalisés début 2013.

Parallèlement, un guide éco-citoyen a été mis en place sous l'intranet et l'internet de l'institution, et une sensibilisation par service, par représentant et collaborateur a été faite par le biais d'une présentation personnalisée du guide éco-citoyen, la distribution des affichettes « les bons gestes pour l'environnement » et la pose de leur support mural dans chaque bureau en février et mars 2013.

En mai 2013, deux séances de présentation du bilan carbone de l'Assemblée et de sensibilisation aux gaz à effet de serre, ont été organisées pour l'ensemble du personnel administratif, des collaborateurs et des représentants.

Dans la continuité de la démarche de développement durable de l'Assemblée, toutes les pistes d'améliorations pour baisser la facture énergétique de l'institution sont examinées.

Des tests de luminosité ont été effectués sur l'ensemble des postes de travail en juin et juillet 2013, afin de respecter les normes préconisées par la médecine du travail et par le diagnostic énergétique : le confort des usagers a ainsi été amélioré tout en baissant les dépenses énergétiques. L'opportunité de mettre en place des LED sera réexaminée.

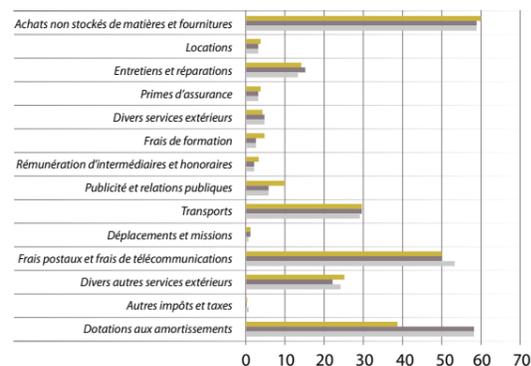
Des fermes portes automatiques ont été mis en place sur la majorité des portes de l'institution au cours du 2nd semestre 2013, afin d'éviter les pertes d'énergie.

Le parc informatique et le parc de climatiseurs sont remplacés progressivement par des unités « tout en un » et par des climatiseurs inverter moins énergivores.

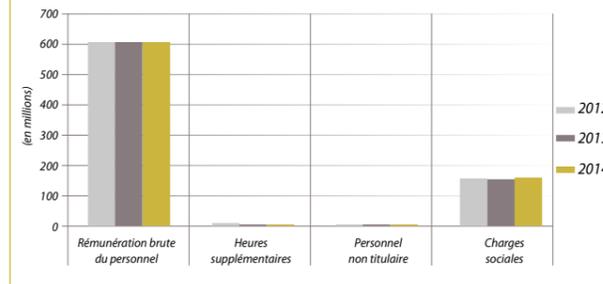
Par ailleurs la mise en place d'une unité de production photovoltaïque sera réalisée parallèlement à la réfection du réseau électrique du bâtiment Tarahoi afin d'améliorer les performances énergétiques et pour une remise aux normes des installations.

Et pour une meilleure gestion des déchets à l'Assemblée, en plus de la mise en place de plusieurs bacs de récupération de papier dans les salles de reprographie de l'institution, une convention relative à la collecte et au traitement des toners, des cartouches d'encre, des piles usagées, des ampoules et des néons a été signée entre l'Assemblée de la Polynésie française et la Société Environnement Polynésien en octobre 2013.

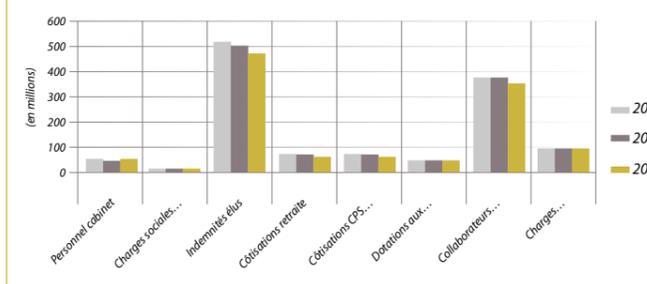
Évolution des charges de fonctionnement courant



Évolution des rémunérations et charges



Évolution des charges des élus et des collaborateurs



LA SÉCURISATION, L'EXTENSION ET LE RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

La sécurité du réseau, des systèmes et des données est mise en œuvre avec la redondance des accès internet par les liaisons de fibre optique et la mise en place de pare-feux, le déploiement de stockage de données multimédia croisé sur deux sites, la sauvegarde complète externalisée en adéquation avec les recommandations du plan de continuité d'activité, la sécurisation des accès et la protection incendie des salles techniques.

Les sites Tarahoi et Tetuna'e disposent chacun de liaisons internet indépendantes.

Cette architecture apporte de meilleures performances d'accès à internet, la bascule et le partage automatique des liaisons sur les deux sites, répondant ainsi aux éventuelles défaillances réseau d'un des sites. L'architecture serveurs virtualisée de l'assemblée est entièrement sauvegardée sur des supports croisés entre les sites et externalisés, utiles en cas de sinistre majeur atteignant les deux sites.

En 2013, l'assemblée a fait le choix de déployer des PC tout-en-un pour remplacer les PC obsolètes. Ces nouveaux équipements performants et bien conçus sont appréciés par les utilisateurs. Dans un contexte de développement durable, leur consommation électrique très basse par rapport aux PC existants représente un tiers, soit 60% d'économie d'énergie.

De nouveaux outils d'administration telle que la surveillance des espaces disques, du courrier distribué ou de traitements de reconnaissance de caractères par lot a été développée.



LA PROMOTION DES STAGES

Depuis le début de l'année, l'assemblée a accueilli 49 stagiaires dont 11 venant de l'Université de la Polynésie française.

Depuis la signature de la convention de partenariat entre l'assemblée de la Polynésie française et l'Université de la Polynésie française en avril 2012, l'assemblée a accueilli en 2013 encore plus d'étudiants : 4 en 2011, 5 en 2012, et 11 en 2013.

Les missions de stage que l'assemblée propose sont publiées sur le site internet de l'assemblée et de l'Université. Grâce à la publication des offres de stage, les étudiants ont pu découvrir les besoins de l'assemblée et ainsi postuler pour une mission spécifique.

LA FORMATION DES ÉLUS

L'assemblée de la Polynésie française a offert aux représentants une formation budgétaire et comptable relative à l'élaboration du budget, visant à les sensibiliser sur les enjeux des principes budgétaires.

Cette formation dispensée par M. Charles WONG CHOU, a duré 24 heures et s'est déroulée de fin juillet à début septembre 2013.

34 élus ont participé à cette formation.



L'ACCUEIL DES REPRÉSENTANTS

Lors du renouvellement de la mandature, les représentants à l'assemblée ont été invités par le président de l'assemblée à se présenter à l'assemblée pour deux matinées d'accueil, les lundi 13 et mardi 14 mai 2013 de 8 h à 12 h.

Quatre stands étaient tenus par les agents des services de l'assemblée, et concernaient le secrétariat général, le service des finances et de la comptabilité, le service des ressources humaines, le service de la sécurité, le service de la logistique, le service de l'informatique, le service des affaires juridiques ainsi que le service de la communication.

De nombreuses informations ont été communiquées aux élus, notamment diverses notes de service et circulaires (crédit collaborateurs, bulletins de paie, etc.), la convention de demande de mise à disposition des locaux, le badge d'accès à Tarahoi, les réquisitions plus particulièrement aux représentants des îles, etc.

De plus, des documents ont été distribués, tels que le guide de l'élu, le formulaire de déclaration de patrimoine et de déclaration d'activités, la demande de prise en charge de lignes téléphoniques, le formulaire de demande de fournitures.

Enfin, les représentants ont été informés sur les codes d'accès informatiques, les réseaux fixe et wifi, les sites intranet et internet de l'assemblée, et une visite guidée des locaux leur a été proposée afin qu'ils se familiarisent avec leurs nouveaux lieux de travail.

LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le plan de continuité d'activité a été achevé en 2013. Les actions pour la couverture des risques de type bâtiment, informatique, personnel et partenaires ont été menées par quelques investissements comme la sécurisation des accès, la mise en place des systèmes de protection anti-incendie des salles techniques ou la sauvegarde de données externalisée. Des séries de tests de bascule de serveurs virtuels entre systèmes hôtes de virtualisation situés sur les sites de Tarahoi et Tetuna'e sont prévues pour 2014.

Dans l'hypothèse d'un redéploiement des équipes en dehors de Tarahoi, une convention établie entre le CESC et l'assemblée sera ratifiée. Son objectif est de mettre à disposition de chacune des institutions des salles pour la tenue des travaux et des séances.



LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



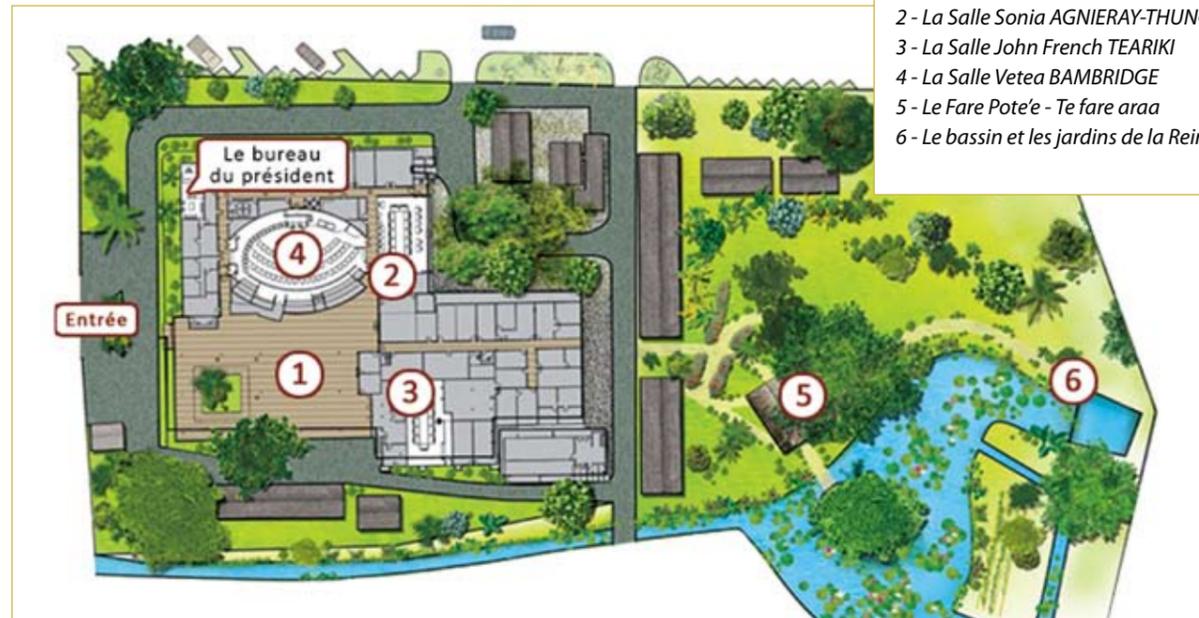
ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2013



LE PLAN D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE

- 1 - Le Hall René LÉBOUCHER
- 2 - La Salle Sonia AGNIERAY-THUNOT
- 3 - La Salle John French TEARIKI
- 4 - La Salle Vetea BAMBRIDGE
- 5 - Le Fare Pote'e - Te fare ara
- 6 - Le bassin et les jardins de la Reine



LE SITE INTERNET ET LES PUBLICATIONS TÉLÉCHARGEABLES

Chaque année, le rapport d'activité de l'institution est publié sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française : www.assemblee.pf.

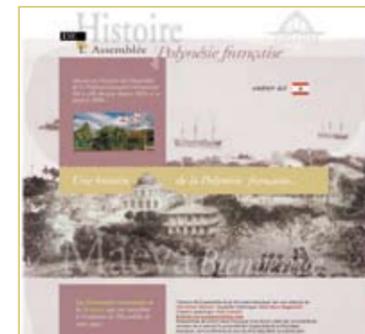
WWW.ASSEMBLEE.PF



De même, les rapports annuels de la commission de contrôle budgétaire et financier sont téléchargeables sur le site de l'assemblée.

Il est également possible d'y trouver de nombreuses informations telles que la liste des anciens présidents de l'assemblée ou encore les bureaux qui ont dirigé le fonctionnement de l'assemblée.

HISTOIRE.ASSEMBLEE.PF



En outre, l'assemblée de la Polynésie française dispose d'un site dédié à son histoire ainsi que celle du pays de 1824 à 2008 : www.histoire.assemblee.pf.

WWW.MORUROA.ORG



Enfin, un mémorial des essais nucléaires également créé par l'assemblée est accessible à l'adresse suivante : www.moruroa.org.

L'ANNUAIRE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Standard Tetuna'e : 41 63 00
Standard Taraho'i : 41 61 00
Courriel : administratif@assemblee.pf

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétariat : (+689) 41 63 03
Courriel : sg@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 02

LE SERVICE DES SÉANCES

Secrétariat : (+689) 41 63 41
Courriel : service_seances@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 42

LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat : (+689) 41 63 95
Courriel : jb@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 92

LE SERVICE DES COMMISSIONS

Secrétariat : (+689) 41 63 30
Courriel : srv_com@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 32

LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DU TRANSPORT

Secrétariat : 41 63 98
Courriel : serviceSST@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 44

LE SERVICE DE LA LOGISTIQUE

Secrétariat : (+689) 41 63 86
Courriel : logistique@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 89

LE SERVICE DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION MULTIMÉDIA ET DE L'ACCUEIL

Secrétariat : (+689) 41 63 70
Courriel : communication@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 72

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Secrétariat : (+689) 41 63 49
Courriel : srv_srh@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 28

LE SERVICE DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ

Secrétariat : (+689) 41 63 25
Courriel : compta@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 22

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES

Secrétariat : (+689) 41 63 80
Courriel : CDE@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 82

LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Secrétariat : (+689) 41 63 63
Courriel : informatique@assemblee.pf
Télécopie : (+689) 41 63 62

LES LOIS DU PAYS

NUMERO DATE	SEANCE N° Rapports	INTITULE
2013-1 LP/APF	SE 4-2013	Portant modification de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.
2013-2 LP/APF	SE 24-2013	Portant modification de la 2 ^e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée « la propriété industrielle ».
2013-3 LP/APF	SE 26-2013	Portant modification de la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 modifiée réglementant le commerce des boissons.
2013-4 LP/APF	SE 28-2013	Portant modification du code des impôts de la Polynésie française.
2013-5 LP/APF	SE 29-2013	Portant modification du code des douanes et dispositions relatives à la taxe de développement local et au droit intérieur de consommation.
2013-6 LP/APF	SE 30-2013	Portant modification de la 3 ^e partie du code des impôts « Incitations fiscales ».
2013-7 LP/APF	SE 20-2013	Portant modification de la première partie du code de l'aménagement.
2013-8 LP/APF	SE 19-2013	Réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés.
2013-9 LP/APF	SE 27-2013	Réglementant les aides financières aux agriculteurs.
2013-10 LP/APF 22-3-2013	SE 33-2013	Portant modification de la délibération no 77-116 du 14 octobre 1977 modifiée, portant réglementation de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale, et de la « loi du pays » no 2008-12 du 26 septembre 2008 modifiée, relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et des services.
2013-11 LP/APF 22-3-2013	SE 34-2013	Relative aux sociétés coopératives agricoles en Polynésie française.
2013-12 LP/APF 22-3-2013	SE 13-2013	Portant modification de la délibération no 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française et relative à la discrimination, au harcèlement et à la protection fonctionnelle.
2013-13 LP/APF 22-3-2013	SE 25-2013	Relative aux ventes et prestations « à la boule de neige ».
2013-14 LP/APF 28-3-2013	SE 30-2013	Article LP 4 de la loi du pays portant modification de la 3 ^e partie du code des impôts « Incitations fiscales ».
2013-15 LP/APF 28-3-2013	SE 35-2013	Portant dispositions relatives aux contrôles et aux sanctions.
2013-16 LP/APF 28-3-2013	SE 38-2013	Portant modification de la délibération no 80-107 AT du 29 août 1980 fixant les conditions d'importation des médicaments en Polynésie française.

2013-17 LP/APF 11-7-2013	9 ^e SA 57-2013	Relative au Haut Conseil de la Polynésie française.
2013-18 LP/APF 13-7-2013	9 ^e SA 63-2013	Portant modification du code des impôts.
2013-19 LP/APF 11-7-2013	9 ^e SA 64-2013	Portant modification de la fiscalité sur certains produits importés ou fabriqués localement.
2013-20 LP/APF 6-8-2013	SE 78-2013	Relative aux contrats d'accès et de soutien à l'emploi.
2013-21 LP/APF 6-8-2013	SE 69-2013	Définissant les prérogatives du médiateur de la Polynésie française et les dispositions particulières de son statut.
2013-22 LP/APF 6-8-2013	SE 75-2013	Portant création d'un régime d'exemptions de l'obligation d'affiliation à la CPS et d'exonérations de cotisations sociales dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde de Beach Soccer de la Fédération internationale de Football Association (FIFA) qui se tiendra à Tahiti du 18 au 28 septembre 2013.
2013-23 LP/APF 27-8-2013	SE 81-2013	Portant création de nouveaux outils juridiques permettant la réalisation de projets d'aménagement structurants du développement.
2013-24 LP/APF 18-10-2013	SB 102-2013	Abrogeant le second alinéa de l'article 22 de la délibération no 87-11 AT du 29 janvier 1987 portant institution d'un régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française.
2013-25 LP/APF 29-11-2013	SB 115-2013	Portant dispositif d'incitation au départ volontaire des fonctionnaires des catégories C et D de la Polynésie française.
2013-26 LP/APF 29-11-2013	SB 116-2013	Relatif aux concours d'intégration des agents non titulaires des services et établissements publics administratifs de la Polynésie française.
2013-27 LP/APF 3-12-2013	SB 117-2013	Portant création de la zone prioritaire d'aménagement et de développement touristique de Mahana Beach.

LES DÉLIBÉRATIONS

NUMERO DATE	SEANCE N° Rapports	INTITULE
2013-1/APF	CP 15.01.13 99-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 et affectation du résultat en report à nouveau de l'Institut Louis Malardé.
2013-2/APF	CP 15.01.13 101-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau » et affectation de son résultat.
2013-3/APF	CP 15.01.13 96-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

2013-4/APF	CP 15.01.13 86-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPP) et affectation de son résultat.
2013-5/APF	CP 15.01.13 121-2012	Portant désignation des membres du collège d'experts en matière foncière.
2013-6/APF	CP 15.01.13 77-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture et affectation de son résultat.
2013-7/APF	CP 15.01.13 78-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Centre des métiers d'art et affectation de son résultat.
2013-8/APF	CP 15.01.13 85-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public Heiva Nui et affectation de son résultat.
2013-9/APF	CP 15.01.13 93-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Institut de formation maritime – pêche et commerce et affectation de son résultat.
2013-10/APF	CP 15.01.13 94-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de la Maison de la Perle et affectation de son résultat.
2013-11/APF	CP 16.01.13 82-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » et affectation de son résultat.
2013-12/APF	CP 16.01.13 87-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.
2013-13/APF	CP 16.01.13 122-2012	Portant modification du TIRE 3 du LIVRE III de la première partie du code de l'aménagement.
2013-14/APF	SE 7.02.13 6-2013	Portant modification de la délibération n° 99-98 APF du 3 juin 1999 portant création de la société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP).
2013-15/APF	SE 7.02.13 7-2013	Relative à un accord préalable de prise de participation de 2 % de la société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) dans le capital social de la société par actions simplifiées (SAS) aquacole dénommée « Tahiti Nui Jingmin Ocean Farm ».
2013-16/APF	SE 7.02.13 11-2013	Portant modification des règles de rémunération, durant la période de stage, des praticiens hospitaliers de la fonction publique de la Polynésie française exerçant dans les établissements hospitaliers et dans les structures hospitalières publiques de la direction de la santé.
2013-17/APF	SE 8.02.13 9-2013	Relative à la création de la société d'économie mixte « Tahiti Pearl Consortium » (TPC).
2013-18/APF	SE 8.02.13 10-2013	Portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.
2013-19/APF	SE 14.02.13 5-2013	Modifiant la délibération n° 96-123 APF du 10 octobre 1996 modifiée fixant les conditions de prise en charge par le budget de l'assemblée de la Polynésie française des frais de transport des conseillers territoriaux.
2013-20/APF	SE 14.02.13 15-2013	Portant affectation et reprise anticipées du résultat cumulé de fonctionnement du budget général 2012.
2013-21/APF	SE 14.02.13 16-2013	Portant affectation et reprise anticipées du résultat cumulé de fonctionnement 2012 du Compte d'aide aux victimes des calamités.

2013-22/APF	SE 14.02.13 17-2013	Portant modification n° 1 de la délibération no 2012-57 APF du 12 décembre 2012 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2013.
2013-23/APF	SE 14.02.13 18-2013	Portant modification n° 1 de la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2013-24/APF	SE 14.02.13 12-2013	Portant modification de la délibération n° 2005-66 APF du 23 juin 2005 portant création d'une indemnité allouée aux formateurs occasionnels de l'administration de la Polynésie française.
2013-25/APF	SE 14.02.13 2-2013	Portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.
2013-26/APF	CP 28.02.13 8-2013	Portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2011 de l'établissement public dénommé « Centre hospitalier de la Polynésie française » (budget général), de l'école des sages-femmes (budget annexe), du centre de transfusion sanguine (budget annexe), du service d'aide médicale urgente (budget annexe), du département de la psychiatrie (budget annexe), de l'incinérateur de Nivee (budget annexe) et de l'hôtel des familles (budget annexe) et affectation des résultats de chacun de ces budgets.
2013-27/APF	CP 28.02.13 1-2013	Modifiant la délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 créant le compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds pour le développement du tourisme de croisière ».
2013-28/APF	CP 28.02.13 23-2013	Portant approbation de la convention relative au partenariat conclu entre la Polynésie française et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).
2013-29/APF	CP 28.02.13 21-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Fonds de développement des archipels et affectation de son résultat.
2013-30/APF	SE 14.03.13 32-2013	Portant modification de certaines dispositions de procédure civile contenues dans la partie réglementaire du code de la propriété intellectuelle.
2013-31/APF	SE 22.03.13 22-2013	Portant avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de convention entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le gouvernement de la Polynésie française associant la Polynésie française à la politique de communication audiovisuelle.
2013-32/APF	SE 22.03.13 36-2013	Portant modification des règles de prise en compte de l'ancienneté, des praticiens hospitaliers de la fonction publique de la Polynésie française exerçant dans les établissements hospitaliers et dans les structures hospitalières publiques de la direction de la santé.
2013-33/APF	SE 22.03.13 31-2013	Portant approbation du projet d'avenant n° 2 à la convention no 41-03 du 10 avril 2003 relative aux relations entre l'Etat et la Polynésie française en matière de jeunesse et de sports.
2013-34/APF	SE 28.03.13 40-2013	Portant modification n° 2 de la délibération no 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2013-35/APF	3° SA 27.05.13 41-2013	Portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.
2013-36/APF	5e SA 11.06.13 44-2013	Fixant le montant de l'indemnité mensuelle à allouer au Président de la Polynésie française et aux membres du gouvernement.
2013-37/APF	5e SA 11.06.13 45-2013	Fixant le montant de l'indemnité mensuelle à allouer aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.
2013-38/APF	6e SA 20.06.13 46-2013	Portant abrogation de la délibération n° 2013-17 APF du 8 février 2013 relative à la création de la société d'économie mixte « Tahiti Pearl Consortium » (TPC)

2013-39/APF	6e SA 20.06.13 49-2013	Portant approbation du compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2012.
2013-40/APF	6e SA 20.06.13 50-2013	Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de l'assemblée de la Polynésie française.
2013-41/APF	6e SA 20.06.13 51-2013	Portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2013
2013-42/APF	7e SA 28.06.13 53-2013	Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2012 (Budget général).
2013-43/APF	7e SA 28.06.13 54-2013	Portant modification de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général.
2013-44/APF	7e SA 28.06.13 55-2013	Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2012 (Comptes spéciaux).
2013-45/APF	7e SA 28.06.13 56-2013	Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement 2012 des comptes spéciaux.
2013-46/APF	8e SA 5.07.13 61-2013	Portant modification de la délibération n° 2003-171 APF du 6 novembre 2003 portant création d'un comité consultatif Sofix.
2013-47/APF	8e SA 5.07.13 60-2013	Relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain.
2013-48/APF	8e SA 5.07.13 62-2013	Portant modification de la délibération n° 96-177 APF du 19 décembre 1996 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ou rémunérés par rapport à la grille des emplois fonctionnels.
2013-49/APF	9e SA 11.07.13 58-2013	Relative au Haut Conseil de la Polynésie française.
2013-50/APF	9e SA 11.07.13 70-2013	Portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.
2013-51/APF	9e SA 11.07.13 65-2013	Portant report des crédits de paiement sur la gestion 2013 du budget général.
2013-52/APF	9e SA 12.07.13 66-2013	Portant modification n° 1 du budget du fonds de développement du tourisme de croisière (FDTC), exercice 2013.
2013-53/APF	9e SA 12.07.13 52-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'Établissement public dénommé « Heiva Nui ».
2013-54/APF	9e SA 12.07.13 67-2013	Portant modification n° 2 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC), exercice 2013.
2013-55/APF	9e SA 12.07.13 47-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.
2013-56/APF	9e SA 12.07.13 48-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Centre de recherche et de documentation pédagogiques de la Polynésie française et affectation de son résultat.

2013-57/APF	9e SA 13.07.13 72-2013	Portant création d'un compte d'affectation spéciale « fonds de l'investissement et de garantie de la dette.
2013-58/APF	9e SA 13.07.13 72-2013	Portant création d'un compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté. »
2013-59/APF	9e SA 13.07.13 72-2013	Portant modification n° 4 de la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2013-60/APF	9e SA 13.07.13 72-2013	Approuvant le budget primitif du compte d'affectation spéciale « fonds de l'investissement et de garantie de la dette » pour l'exercice 2013.
2013-61/APF	9e SA 13.07.13 72-2013	Approuvant le budget primitif du compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » pour l'exercice 2013.
2013-62/APF	9e SA 13.07.13 73-2013	Portant modification no 3 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC), exercice 2013.
2013-63/APF	SE 6.08.13 77-2013	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention cadre de coopération établie entre la Polynésie française et l'Agence de biomédecine.
2013-64/APF	CP 13.08.13 76-2013	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention particulière 2013 entre la Polynésie française et l'Autorité de Sûreté Nucléaire
2013-65/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Rurutu.
2013-66/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2011 du Collège de MATAURA
2013-67/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Atuona.
2013-68/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2011 du Collège de Taiohae
2013-69/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Ua Pou.
2013-70/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Hao.
2013-71/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Rangiroa.
2013-72/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2004 à 2011 du Collège de Makemo.
2013-73/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de HUAHINE.
2013-74/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de TAHAA.
2013-75/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de BORA BORA.

2013-76/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de FAAROA.
2013-77/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Lycée des Iles Sous Le Vent.
2013-78/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Lycée Professionnel d'Uturoa.
2013-79/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de AFAREAITU.
2013-80/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2011 du Collège de PAOPAO.
2013-81/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de PAEA.
2013-82/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Punaauia.
2013-83/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège HENRI HIRO.
2013-84/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Tipaerui.
2013-85/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de Taunua.
2013-86/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de TAAONE.
2013-87/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de MAHINA.
2013-88/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Collège de HITIA'A.
2013-89/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Lycée Polyvalent de Taravao.
2013-90/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2011 du Lycée Tuianu LE GAYIC.
2013-91/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Lycée hôtelier de Tahiti.
2013-92/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Lycée professionnel de Faa'a.
2013-93/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2001 à 2011 du Lycée Paul Gauguin.
2013-94/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2011 du Lycée Polyvalent de Taaone.

2013-95/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2003 à 2011 du Lycée Aorai.
2013-96/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2000 à 2011 du Lycée Professionnel de Mahina.
2013-97/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption du compte financier de l'exercice 2011 du Collège de TARAVAO et affectation de son résultat.
2013-98/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption du compte financier de l'exercice 2011 du Collège de PAPARA et affectation de son résultat.
2013-99/APF	CP 13.08.13 74-2013	Portant adoption du compte financier de l'exercice 2011 du Collège de ARUE et affectation de son résultat.
2013-100/APF	SE 27.08.13 88-2013	Portant modification de la délibération no 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, sociale et culturel de la Polynésie française.
2013-101/APF	CP 29.08.13 84-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'établissement public administratif dénommé « Centre de formation professionnelle des adultes -CFPA » et affectation de son résultat.
2013-102/APF	CP 29.08.13 85-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau » et affectation de son résultat.
2013-103/APF	CP 29.08.13 86-2013	Portant approbation par l'Assemblée de la Polynésie française de la convention cadre de coopération 2013-2018 entre la Polynésie française et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.
2013-104/APF	CP 29.08.13 83-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.
2013-105/APF	CP 29.08.13 87-2013	Portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2012 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général), du Centre de transfusion sanguine (budget annexe), du Service d'aide médicale urgente (budget annexe), de l'Incinérateur de Nivee (budget annexe), de l'Hôtel des familles (budget annexe), de l'Ecole de sages-femmes (budget annexe) et du Département de psychiatrie (budget annexe), et affectation des résultats de chacun de ces budgets.
2013-106/APF	1 ^{re} SB 19.09.13 95-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Centre des métiers d'art et affectation de son résultat.
2013-107/APF	1 ^{re} SB 19.09.13 96-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.
2013-108/APF	1 ^{re} SB 19.09.13 98-2013	Portant modification n° 2 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2013-109/APF	2 ^e SB 3.10.13 101-2013	Portant modification n° 1 du budget du compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » pour l'exercice 2013.
2013-110/APF	2 ^e SB 3.10.13 91-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture et affectation de son résultat.
2013-111/APF	2 ^e SB 3.10.13 92-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2013-112/APF	2 ^e SB 3.10.13 68-2013	Portant approbation du compte administratif de l'exercice 2012 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

2013-113/APF	2e SB 3.10.13 93-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'établissement public « Maison de la perle » et affectation de son résultat.
2013-114/APF	2e SB 3.10.13 94-2013	Portant approbation du compte financier de l'Institut de formation maritime – pêche et commerce pour l'exercice 2012 et affectation de son résultat.
2013-115/APF	3e SB 18.10.13 103-2013	Portant approbation du compte financier de de l'exercice 2012 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.
2013-116/APF	3e SB 18.10.13 100-2013	Portant approbation du compte financier de de l'exercice 2012 de la Caisse de soutien des prix du coprah et affectation de son résultat.
2013-117/APF	3e SB 18.10.13 99-2013	Portant approbation du compte financier de de l'exercice 2012 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2013-118/APF	5e SB 21.11.13 114-2013	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention Etat/Polynésie française relative au Régiment du service militaire adapté en Polynésie française.
2013-119/APF	6e SB 3.12.13 118-2013	Portant modification n° 5 de la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2013-120/APF	6e SB 3.12.13 119-2013	Portant modification n° 2 du budget du compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » pour l'exercice 2013.
2013-121/APF	6e SB 4.12.13 121-2013	Approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014.
2013-122/APF	6e SB 4.12.13 123-2013	Approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014.
2013-123/APF	6e SB 4.12.13 122-2013	Portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2014.
2013-124/APF	7e SB 12.12.13 125-2013	Portant approbation de la convention de partenariat entre l'Assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.
2013-1/DP APF	9e SA 13.7.13	Acte de délégation.
2013-2/DP APF	7e SB 12.12.13	Acte de délégation.

LES AVIS

NUMERO DATE	SEANCE N° Rapports	INTITULE
2013-1 A/APF	CP 15.01.13 123-2012	Sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie relatif à la coopération dans le domaine de la défense et au statut de leurs forces.
2013-2 A/APF	CP 15.01.13 124-2012	Sur trois projets de loi autorisant la ratification de traités de coopération en matière de défense entre la France et respectivement le Sénégal, Djibouti et la Côte d'Ivoire.
2013-3 A/APF	CP 15.01.13 125-2012	Sur le projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

2013-4 A/APF	CP 15.01.13 43-2012	Sur la constitution du domaine des communes de Arutua, Fakarava, Hao et Nukutavake (archipel des Tuamotu).
2013-5 A/APF	CP 28.02.13 3-2013	Sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relative à l'Office franco-québécois pour la jeunesse.
2013-6 A/APF	CP 29.08.13 82-2013	Sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves.
2013-7 A/APF	6° SB 3.12.13 120-2013	Sur le projet de décret fixant pour les années 2011 et 2013 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.

LES RÉSOLUTIONS

NUMERO DATE	SEANCE N° rapport	INTITULE
2013-1 R/APF	SE 15-2-2013 14-2013	Sollicitant du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, le dépôt auprès de la commission de révision des condamnations pénales, d'une demande en révision de la condamnation du 21 octobre 1959 de Pouvanaa a Oopa.
2013-2 R/APF	4° SA 30-5-2013 42-2013	Demandant à ce que le scrutin d'autodétermination prévu à l'article 53 de la Constitution soit mis en œuvre.
2013-3 R/APF	4e SA 30-5-2013 43-2013	Appelant l'Assemblée générale des Nations Unies à reconnaître que la Polynésie française demeure un territoire autonome au sens de la Charte des Nations Unies, et à ne pas procéder à l'inscription de la Polynésie française sur la liste des Pays non autonomes à décoloniser.
2013-4 R/APF	8e SA 5-7-2013 59-2013	Demandant la modification de l'article 74 de la Constitution et des dispositions de la loi organique statutaire afin d'affirmer l'usage des langues polynésiennes au sein de l'assemblée de la Polynésie française et de l'ensemble des instances délibérantes publiques de la Polynésie française.
2013-5 R/APF	SE 27-8-2013 89-2013	Appelant les pays membres du Forum du Pacifique à prendre acte des choix institutionnels de la Polynésie française.
2013-6 R/APF	SE 27-8-2013 90-2013	Appelant les pays membres du Forum du Pacifique à une action concertée en faveur des îles menacées par la montée des eaux.
2013-7 R/APF	SE 13-9-2013 97-2013	Demandant à ce que le Parlement abroge les dispositions de la loi no 2013-403 du 17 mai 2013 ayant modifié le mode de scrutin pour les élections municipales en Polynésie française.

LES VOEUX

NUMERO DATE	SEANCE N° rapport	INTITULE
2013-1 V/APF	SE 16-5-2013 Exposé des motifs	Demandant à ce qu'il soit mis un terme à la procédure d'inscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013